

Jean Bernabé

La graphie GEREK du standard I au standard III

Pour une pratique efficiente du lire-écrire le créole

Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone

(GEREC)

Jean Bernabé

La graphie GEREC du standard I au standard III

Pour une pratique efficace du lire-écrire le créole

Centre d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone

(GEREC)

Introduction

Les créoles de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique et d'Haïti sont dits à base lexicale française (BLF). Ils sont inscrits dans un contexte qui, les mettant en contact avec le français, définit un écosystème graphique. Les créoles de la Dominique et de Sainte-Lucie sont aussi des créoles BLF, même si c'est avec l'anglais qu'ils sont en contact. Si la base lexicale de tous ces créoles est française, en revanche, leurs structures phonétiques et syntaxiques diffèrent considérablement d'avec celles du français, d'où une différence typologique considérable. La problématique du présent ouvrage concerne la graphie de ces langues à peine sorties de l'oralité, mais pas encore entrées dans la scripturalité. Il convient de situer le « cadre écographe¹ » macro-structurel² dans lequel elles sont amenées à s'inscrire.

I/ Rappel des deux grands types macro-structurels d'écriture

Il existe deux grands types de systèmes graphiques : les uns, dits **phonographiques**³, parce qu'ils notent les sons de la langue (le signifiant) et les autres, dits **idéographiques** (cf. chinois et japonais), parce qu'ils notent le sens (le signifié). Les codes graphiques utilisés à ce jour pour les créoles sont phonographiques au même titre que celui de l'anglais ou du français. Il ne viendrait à l'idée de personne de leur assigner un système idéographique, lequel serait tout à fait étranger à l'écosystème graphique dans lequel ils fonctionnent.

Les systèmes d'écriture **idéographiques** fonctionnent en Asie (c'est, par exemple, le cas du chinois et du japonais) tandis que ceux qui sont **phonographiques** concernent surtout les langues occidentales. Cela dit, certaines langues asiatiques ont été équipées de façon immémoriale d'un

¹ Concernant l'écologie graphique

² Le terme « macrostructurel » renvoie ici aux types généraux d'écriture qui sont à l'œuvre dans les différentes langues faisant l'objet d'une écriture sur la planète.

³ Mot à distinguer de celui de « phonétique ». Une écriture peut être **phonographique**, c'est-à-dire noter les sons et non pas les idées et ne pas être pour autant **phonétique**. Le français et l'anglais, contrairement au chinois, par exemple, utilisent un code non pas **idéographique**, mais **phonographique** (notant les sons et non les idées), mais ce code n'est pas phonétique puisque la relation son/lettre y est plurivoque (un même son peut s'écrire de manière différente). En revanche, la graphie de l'espagnol, tout en étant phonographique, est phonétique, ce qui signifie que les mots s'y prononcent comme ils s'écrivent. C'est un cas d'univocité graphique.

système phonographique. C'est le cas du sanscrit, langue dite indo-européenne, dont la graphie est encore en vigueur de nos jours. Son alphabet diffère de l'alphabet latin, de l'alphabet cyrillique (celui du russe), de l'alphabet hébraïque ou encore de l'alphabet arabe. De façon tardive, différentes langues orientales ont été notées à l'aide du système phonographique latin. Ce dernier, compte tenu de l'expansion coloniale de l'Europe, est le plus répandu dans le monde, puisqu'il concerne non seulement des langues européennes, mais aussi diverses langues asiatiques (comme par exemple, le vietnamien, redevable de sa structure graphique à des missionnaires catholiques) ou encore de façon assez récente la plupart des langues africaines. Le système phonographique note le signifiant à l'aide de graphèmes qui fonctionnent soit au niveau des phonèmes (écriture alphabétique, utilisant des **phonogrammes**), soit au niveau des syllabes (écriture syllabique, utilisant des **syllabogrammes**).

Il y a lieu de noter que, phonographique ou idéographique, un système est rarement « pur ». On peut trouver des écritures qui combinent **à la base** un type et, **à la marge**, l'autre type et ce, dans une nouvelle configuration définissant un **type mixte**. Deux exemples peuvent illustrer cette mixité :

- d'une part, l'orthographe de la langue française, laquelle est phonographique à la base et idéographique à la marge. Phonographique, puisque ce qui est noté, c'est le signifiant et non pas le signifié), mais idéographique, puisque dans ce système un même signifiant peut être noté de plusieurs façons différentes selon le signifié auquel il correspond. A titre d'exemples, les mots français « comte », « compte », « conte » se prononcent de la même manière (autrement dit, avec un signifiant identique) mais n'ont pas le même sens (comportent des signifiés différents). Remarque importante, ce qui, au plan oculaire, permet de différencier ces trois mots, c'est leur contour graphique, ou si l'on préfère, leur configuration. Autrement dit, la dimension idéographique qui fonctionne ici relève, en réalité, du **pictogramme**, c'est-à-dire d'un dessin, en quelque sorte. Cette donnée liée à l'organe visuel est capitale, pour ce qui est de la facilitation de la lecture.

- d'autre part, l'écriture chinoise, qui est idéographique à la base, mais phonographique à la marge. En effet, si le sens d'un mot correspond à un signifiant comportant un seul phonème, le signe graphique utilisé pour noter ce sens pourra fonctionner comme phonème. Faute de recourir ici aux caractères chinois, il est possible d'illustrer ce propos à partir d'un exemple tiré du français, mais ayant vocation à rendre compte du mécanisme propre à l'écriture

Le système phonétique C'est le cas du sanscrit, langue dite indo-européenne, dans la graphie est encore en vigueur de nos jours. Son alphabet diffère de l'alphabet latin, de l'alphabet cyrillique (celui du russe), de l'alphabet hébreu ou encore de l'alphabet arabe. De façon tardive, différentes langues orientales ont été notées à l'aide du système phonétique latin. Ce dernier, comme nous le voyons, n'est pas seulement des langues européennes, mais aussi diverses langues asiatiques (comme par exemple, le vietnamien, noté par des lettres latines à des modifications orthographiques) ou encore de façon assez récente la plupart des langues africaines. Le système phonétique note le signifiant à l'aide de graphèmes qui fonctionnent soit au niveau des phonèmes (écriture alphabétique, utilisant des phonogrammes), soit au niveau des syllabes (écriture syllabique, utilisant des syllabogrammes).

Il y a lieu de noter que, phonétique ou idéographique, un système est souvent « pur ». On peut trouver des écritures qui combinent à la base un type et à la marge, l'autre type et ce, dans une nouvelle configuration dérivant du type mixte. Deux exemples peuvent illustrer cette mixité :

- d'une part, l'orthographe de la langue française, laquelle est idéographique à la base et idéographique à la marge. Phonétique, puisque ce qui est noté, c'est le signifiant et non pas le signifié, mais idéographique, puisque dans ce système un même signifiant peut être noté de plusieurs façons différentes selon le signifié auquel il correspond. A titre d'exemple, les mots français « compte », « comble » se prononcent de la même manière (notamment dit, avec un signifiant identique) mais n'ont pas le même sens (comportent des signifiés différents). Restent toutefois importants, ce qui, au plan noté, permet de différencier ces deux mots, c'est leur contour graphique, ou si l'on préfère, leur configuration. Autrement dit, la dimension idéographique qui fonctionne ici relève, en réalité, du pictogramme, c'est-à-dire d'un dessin, ou d'un autre type. Cette donnée liée à l'organe visuel est capitale, pour ce qui est de la facilité de la lecture.

- d'autre part, l'écriture chinoise, qui est idéographique à la base, mais phonétique à la marge. En effet, si le sens d'un mot correspond à un signifiant comportant un seul phonème, le signe graphique utilisé pour noter ce sens pourra fonctionner comme phonème. Faute de recourir ici aux caractères chinois, il est possible d'illustrer ce propos à partir d'un exemple tiré du français, mais ayant vocation à rendre compte du mécanisme propre à l'écriture

chinoise. En effet, si le mot correspondant à la préposition de lieu « à » (comme dans la phrase « Je suis à la Martinique ») est noté par le signe #, arbitrairement choisi pour la présente argumentation, ce même signe # pourra être utilisé pour noter le son /a/. Autrement dit, d'idéogramme, le caractère # deviendra un phonogramme.

II. Oral et écrit

1. Les caractéristiques d'une société à tradition orale

Une société à tradition orale est une société dans laquelle la transmission des données intergénérationnelles se fait par la voie orale à l'exclusion de toute autre. Ainsi, contrairement à certaines sociétés africaines, amérindiennes ou du Pacifique, les sociétés créoles, par nature composites, ne peuvent être définies comme des sociétés à tradition orale, au sens strict de cette expression et ce, même si pendant longtemps une de leurs composantes (les esclaves) étaient inscrits uniquement dans l'oralité, situation pratiquement inexistante de nos jours, dans la mesure où français et créole sont de plus en plus parlés par l'ensemble de la population. Le développement de la scolarisation, malgré un taux plus ou moins élevé d'analphabétisme selon les divers pays concernés, a permis un accès à la sphère de l'écrit.

Même si les sociétés créoles ne sont pas à, proprement parler des sociétés caractérisées par la tradition orale, elles n'en comportent pas moins une certaine tradition orale, ou oraliture. Cette oraliture est traversée par des données tant africaines qu'européennes. Si le personnage d'*Anansi* (l'araignée) est d'origine africaine, les ogres, les rois (*Louwa*) ou encore Cendrillon (*Tjousann*) viennent des provinces de France. On a affaire à une réalité textuelle composite, alimentée par des canaux migratoires divers. Malgré la production de textes écrits en créole, dont les premiers remontent à la fin du XVIII^e siècle⁴, les langues créoles demeurent fondamentalement liées à l'oralité.

2. L'ambiguïté du mot « écriture »

Le terme français « écriture » désigne d'une part la **graphie** (ou notation des mots d'une langue), et, d'autre part, au-delà de la graphie, ce qu'il convient d'appeler la **scripturalité** (ou espace consacré par l'acte littéraire). En d'autres termes, le fait de noter le créole par écrit ne suffit pas pour autant à le marquer du

⁴ On peut à cet égard citer la chanson en vogue *Lisette quitté la plaine* ou encore *Voyage d'un Suisse aux différentes colonies* de Girod de Chantrans.

chinoise. En effet, si le mot correspondant à la préposition de lieu « à » (comme dans la phrase « Je suis à la Martinique ») est noté par le signe B, évidemment choisi pour la présente argumentation, ce même signe B pourra être utilisé pour noter le son qui, éventuellement dit d'idéogramme, le caractère B détermine un phonème.

II. Quel est le...

1. Les caractéristiques d'une société à tradition orale

Une société à tradition orale est une société dans laquelle la transmission des données intergénérationnelles se fait par la voie orale à l'exclusion de toute autre. Ainsi, contrairement à certaines sociétés africaines, américaines ou du Pacifique, les sociétés orales, par nature composites, ne peuvent être définies comme des sociétés à tradition orale au sens strict de cette expression et ce, même si pendant longtemps une de leurs composantes (les contes) étaient hérités uniquement dans l'oralité, situation pratiquement inexistante de nos jours dans la mesure où français et créoles sont de plus en plus parlés par l'ensemble de la population. Le développement de la scolarisation, malgré un taux plus ou moins élevé d'analphabétisme selon les divers pays concernés, a permis accès à la sphère de l'écrit.

Même si les sociétés orales ne sont pas à proprement parler des sociétés caractérisées par la tradition orale, elles n'en comportent pas moins une certaine tradition orale, ou oraleité. Cette oralité est traversée par des données tant africaines qu'européennes. Si le personnage d'Achille (l'argot) est d'origine africaine, les rois (Louren) ou encore Cerdillon (Toussaint) viennent des provinces de France. On s'affaire à une réalité textuelle composite, alimentée par des sources multiples divers. Malgré la production de textes écrits en créole, dont les premiers remontent à la fin du XVIII^{ème} siècle¹, les langues orales demeurent fondamentalement liées à l'oralité.

2. L'ambiguïté du mot « écriture »

Le terme français « écriture » désigne d'une part la graphie ou notation des mots d'une langue, et d'autre part, au-delà de la graphie, ce qui y convient d'appeler la scripturalité ou espace consacré par l'acte littéraire. En d'autres termes, le fait de noter le créole par écrit ne suffit pas pour autant à le transformer

¹ On peut à cet égard citer le roman en créole écrit dans la prison de Saint-Pierre par le prisonnier...
² ce roman est révisé par le Centre de Recherche de l'Université de la Martinique.

sceau de la scripturalité. Certes, il est noté avec des graphies relevant de principes divers (étymologique, phonétique), mais pour autant, malgré les talentueuses tentatives qui jalonnent les deux derniers siècles, sous l'action des « marqueurs de parole », il n'est pas encore entré dans la sphère de la scripturalité. Rien d'étonnant à ce qu'un auteur comme Camus, dont le style s'apparente à une certaine forme d'oralité (écriture « blanche », disent les critiques) ait servi de tremplin à la production d'une œuvre romanesque de Confiant () en langue créole, à savoir *Jik dèyè do bondié*, et d'une récente traduction⁵. Il s'agit là de recours stratégiques divers, propres à permettre l'accès de la textualité créole à la sphère de la littérature. Le fait de traduire un nombre croissant d'autres auteurs au style proche ou très différent de celui d'un Camus participe de la même entreprise et ne peut que contribuer à hâter l'émergence d'une littérature créole. Ces efforts pour louables et talentueux qu'ils puissent être ne débouchent pas encore sur le résultat escompté, même s'ils sont de nature à placer la langue créole sur la voie d'une véritable inscription dans l'espace littéraire. Les langues européennes, quant à elles, ne sont sorties du régime de l'oralité qu'au bout de plusieurs siècles. C'est, me semble-t-il, le jour où la traduction créole d'un roman tel qu'*A la recherche du temps perdu* de Marcel Proust fera l'objet d'une lecture aisée que l'on pourra considérer l'admission de la langue créole à la sphère de la scripturalité. Il ne semble pas qu'une telle éventualité corresponde à une échéance toute proche.

3. Le « marqueur de parole » et l'écrivain

Il se trouve que l'expression, « marqueur de parole », a fleuri dans le sillage du mouvement littéraire et artistique dit de la Créolité. Cette expression est tout à la fois pertinente et paradoxale. Pertinente, parce que sa modestie postule une non entrée des textes créoles dans la sphère littéraire. Paradoxale, parce que, tout en, se référant à la parole dans sa dimension orale, elle ambitionne d'être l'équivalent créole (*matjè pawol*) du terme français « écrivain ». Les œuvres écrites en langue française des auteurs de la Créolité témoignent, en revanche, de qualités littéraires remarquables et remarquées par la critique internationale. Cela dit, les textes créoles existant à ce jour, en raison de leurs structures orales profondes, s'offrent encore comme des objets à déchiffrer et non pas véritablement à lire. En effet, de même que la graphie n'est pas la scripturalité, de même le déchiffrement n'est pas la lecture. Et même si tous les textes ne sont pas littéraires, la lecture est une pratique qui s'inscrit dans la

⁵ *Moun-andéwò a* (traduction en créole par Confiant (2012) de *L'étranger* de Camus.

sphère et dans l'ère de la scripturalité. Elle est à ce titre une aventure oculaire et non pas auditive. Dès lors, ne relevant pas de l'oral, elle ne saurait s'y rattacher, de quelque manière que ce soit. L'y ramener constitue tout à la fois une aberration et un préjudice pour ceux qui se livrent à sa pratique.

III/ Code graphique et physiologie de la lecture

1. Les composantes d'un système graphique de type phonographique

Un système graphique de type phonographique notant comporte les trois composantes suivantes :

- **graphématique** : elle concerne les graphèmes utilisés pour noter les éléments relatifs aux signifiants créoles⁶ indépendamment du critère retenu pour cette transcription.

- **lexématique** : elle a trait à la configuration des éléments constitués par les graphèmes. Elle détermine les « mots graphiques », lesquels ne correspondent pas toujours aux mots du lexique, autrement dit aux lexèmes. A titre d'exemple, un lexème français tel que « sac à main » comporte trois mots graphiques. La structure des séquences graphiques est de nature à influencer la structure de la langue. Ainsi qu'on le verra plus loin (cf. VIII, 3.2.1.) l'accent tonique du créole étant placé sur la dernière syllabe des lexèmes, la structure graphique des séquences ne peut que tendre à modifier la place de cet accent.

- **punctuationnelle** : elle préside à l'organisation des frontières internes et externes des phrases, lesquelles produisent du texte⁷. Les outils en sont les signes graphiques tels que la virgule, le point-virgule, le point, le point d'exclamation, le point d'interrogation, le tiret, les guillemets.

2. Les fonctionnalités d'un code graphique

Un code graphique comporte deux fonctionnalités complémentaires : l'**écriture** (ou encodage) et la **lecture** (ou décodage). L'encodage est un moyen au service d'une fin, qui n'est autre que la lecture. Il ne faut pas inverser les choses. Il convient donc de mettre en œuvre le code graphique qui servira le plus efficacement la lisibilité, si l'on préfère la **productivité lexicale**⁸. Il y a lieu à cet égard de présenter brièvement la physiologie⁹ de la lecture.

⁶ S'agissant des créoles, le choix graphématique retenu note, rappelons-le, des phonèmes et non des syllabes.

⁷ Un texte peut être constitué d'une phrase : un proverbe, par exemple.

⁸ L'adjectif « lexicale » concerne l'activité de lecture alors que le substantif « lexicale » est synonyme du mot « vocabulaire ».

⁹ La lecture n'est pas une pratique désincarnée. Elle constitue une démarche comportant une base fonctionnelle qui n'est autre que la vue, avec tout le mécanisme physiologique concerné.

3. Travaux scientifiques sur la lisibilité

Les travaux initiés par Richaudeau (1969, 1993, 1999) sur la lecture et sur la lisibilité non seulement n'ont pas été infirmés, mais encore ils ont servi de fondement aux études fécondes de neurolinguistique cognitive, telles par exemple celles de Dehaene (2007). Des travaux de Richaudeau je reprends ci-dessous quelques points essentiels :

- par petits bonds successifs (saccades), voilà comment nos yeux procèdent quand nous lisons, malgré notre impression qu'ils avancent de manière continue sur la ligne.

- il y a donc des saccades et des fixations avec des retours en arrière. La vision ne s'exerce pas pendant les saccades mais pendant les **fixations**. Quand le lecteur devient expert, le nombre et la durée de fixations ainsi que les retours en arrière diminuent : l'**empan perceptuel** (la capacité perceptuelle) augmente et il perçoit alors plus d'un mot à la fois.

- la vitesse de lecture dépend du temps accordé au traitement de l'information, à partir du moment où l'œil a perçu les signes graphiques, jusqu'au moment où l'information sélectionnée est transférée dans la mémoire à court terme : les fixations sont moins nombreuses et plus courtes chez le bon lecteur, du fait que l'information visuelle est traitée plus rapidement.

- l'organisation de la mémoire dans le traitement de l'information comporte trois niveaux :

- 1) la réserve sensorielle capte les premières impressions visuelles sous forme d'images des mots qu'elle va retenir pendant un quart de secondes environ. Ensuite il y a une première sélection dans le corpus d'informations et un acheminement de ces mots vers la mémoire à court terme qui va attribuer du sens aux mots perçus.

- 2) Mémoire à court terme : elle conserve cette information et au cours des fixations qui suivent d'autres éléments vont s'ajouter à ceux qui sont déjà là. La façon dont se fait cette première sélection dépend du lecteur, de ses connaissances, de son projet de lecture. Mémoire à court terme = 7 éléments d'information en moyenne : lettres, mots chiffres dont la durée de conservation ne dure pas plus de vingt secondes. Mémoire à court terme responsable du codage de l'information et de son transfert dans mémoire à long terme (**empan mnémonique** qui distingue les bons et les mauvais lecteurs). Quand on se relit, on ne voit pas facilement ses coquilles. Pourquoi ? Parce que le lecteur qui se relit a déjà construit du sens et n'a plus besoin d'en construire. Il perd donc sa vigilance et son œil ne voit pas ce qu'il aurait vu si le texte n'était pas connu. Si on laisse passer du temps, on prend de la distance par rapport au texte et on voit plus facilement ses coquilles. Comme quoi la lecture correspond à de véritables **stratégies oculaires et cognitives**.

- 3) Mémoire à long terme

Pour être conservées ces informations doivent être transférées dans la mémoire à long terme, sinon elles sont effacées, perdues. Le bon lecteur transfère facilement, à intervalles réguliers d'une mémoire à l'autre les éléments d'information qu'il extrait

du texte. Ce qui est retenu, c'est sens global, un genre de résumé (la macrostructure du texte).

Une remarque cruciale : il y a des systèmes graphiques qui favorisent la lecture et d'autres qui l'inhibent. Assurément, ce n'est pas favoriser leur motivation à la lecture que de soumettre les lecteurs à un codage inhibiteur. D'où la vigilance dont doivent faire preuve les graphothètes¹⁰ (ou élaborateurs de systèmes graphiques).

IV/ Recensement des avantages et désavantages comparés des codes graphiques du créole et du français

1. Parenté et différences du créole et du français au regard de la pratique graphique

Nos deux langues, malgré certaines similitudes relèvent de systèmes structurels et typologiques très différents. Les créoles ont tout d'abord connu une graphie spontanée de type étymologique avant d'être affublés d'un « uniforme phonétique » rigide et fondé sur le postulat du rapport fixe phonème graphème, ce qui constitue la définition du phénomène de **bi-univocité**¹¹. Aussi, avant d'aborder la présentation et l'analyse de la trajectoire graphique du créole au cours des siècles, importe-t-il d'indiquer les avantages et désavantages comparés de leurs configurations graphiques respectives, lesquelles ne peuvent qu'être différentes, puisqu'on a affaire à des langues structurellement et typologiquement différentes. Au-delà de ces différences, dont le constat ressortit en partie à des considérations idéologiques, il importe de repérer quels sont les facteurs graphiques qui sont sources d'inhibition ou au contraire de facilitation en matière de lecture.

2. Relations diverses entre phonèmes et graphèmes

Le mot savant « univoque » (ou « bi-univoque ») qualifie, rappelons-le, le code créole établissant une relation stable entre le graphème et le phonème. C'est ce qu'on appelle un code **phonétique** (notion à ne pas confondre, rappelons-le, avec celle de code **phonographique**). Le terme savant « plurivoque¹² », désignant au contraire une graphie telle que celle du français (qui est aussi phonographique que le créole, puisque tous deux notent des sons et non pas des sens), établit une relation instable. En effet, il existe en français plus de vingt façons de noter le phonème /o/, comme en témoignent les exemples suivants : **donner, clos, au, vaut, penaud, penauds, canaux, beau, beaux,**

¹⁰ Terminologie issue du grec : écriture (grapho-), celui qui l'établit (-thète).

¹¹ Ou encore « bi-univoque »

¹² Nous verrons ci-dessous que si un système plurivoque présente de lourds inconvénients, il comporte aussi d'énormes avantages du point de vue de l'optimisation de la lecture.

¹² Il s'agit là, rappelons-le, d'un système qui n'est idéographique **qu'à la marge**, comportant donc une dimension pictographique. A la marge, puisque la base du système français est phonographique.

heume, Renault, pavot, pavots, prévôt, prévôts, haut, hauts, escroc, escrocs, wisigoth, wisigoths, bow-window, etc.

3. Conséquences de ces différences

3.1 Un système créole établi sur une base purement phonétique diffère du code français en ce sens qu'il se veut strictement **bi-univoque**. Il en résulte que le créole noté phonétiquement est plus facile à encoder que le français, ce qui ne signifie pas qu'il soit plus facile à décoder. En revanche, le français est difficile à encoder (il provoque de nombreuses difficultés orthographiques) en raison de sa plurivocité, mais il est plus facile à décoder que le créole écrit phonétiquement. Pourquoi ? Parce que le caractère plurivoque du rapport son-lettre est source non seulement de **variété** et de **variation**, mais aussi crée, sous forme en quelque sorte de pictogrammes, une identité en quelque sorte photographique des mots¹³. Autrement dit, si le français est difficile à l'encodage, une fois qu'on est parvenu à maîtriser ce stade, sa capacité de lecture est de loin supérieure. Pourquoi ? Parce que, la lecture étant une aventure oculaire et non pas acoustique, la diversité des profils des mots français est mieux adaptée à la physiologie de la lecture.

3.2. Quant aux graphies créoles étymologiques, c'est-à-dire visant à imiter l'orthographe française, ce qui est vrai en termes de lisibilité pour le français ne l'est pas pour elles. Cela dit, elles ne peuvent qu'être perdantes tant pour ce qui est de l'encodage que du décodage. En effet, si elles présentent les mêmes difficultés que le français, elles n'en capitalisent pas les avantages : les différences structurelles et typologiques des deux langues rendent l'encodage du créole beaucoup trop difficile pour que sa maîtrise soit en fin de compte payante.

3.3. Pour ce qui est des graphies phonétiques, étant reliées au **circuit acoustique bouche-oreille**, on peut noter qu'elles présentent trois avantages et cinq graves inconvénients :

- les 3 avantages

1° comme cela a été dit précédemment, la notation des phonèmes est plus facile à l'encodage, puisqu'elles sont fondées sur le principe selon lequel on écrit ce qu'on entend sans possibilité de variation. Cela dit, sur ce point, une réserve doit être émise car la graphie ne se rapporte pas à la seule transcription des phonèmes. Elle concerne aussi l'élaboration de la configuration des mots de la langue, ce qui n'est pas une mince affaire.

2° elles permettent, comme le montre Bentolila (1996) et Cèbe, Goigoux et Paour (2004) de développer la **conscience phonologique**, c'est-à-dire l'intériorisation de la relation **son/lettre**, qui est une étape première et indispensable de l'apprentissage de la lecture. Mais il ne s'agit là que d'une étape qui doit être franchie, au bénéfice d'une lecture optimale. Il convient en effet de garder à l'esprit que l'acte de lecture constitue une **démarche oculaire** et qu'elle transcende le circuit bouche-oreille, qui est celui de l'oral.

3° elles permettent dans le contexte des SMS, par exemple, de gagner du temps. Cela dit, l'enjeu de la lecture ne saurait se mesurer aux mécanismes de simplification du système de SMS ! Du point de vue général de la lecture, cet avantage est tout à fait mineur et ne peut véritablement être pris en considération.

- les 5 graves inconvénients

- 1° une pathologie de la lecture : la subvocalisation

Les effets négatifs induits par l'intervention du circuit bouche-oreille résident, par exemple, dans le phénomène dit de **subvocalisation**. Il s'agit d'une pathologie assez courante, au demeurant, qui résulte d'un apprentissage de la lecture des langues fondée sur la vocalisation. Cette pathologie consiste, pendant l'activité de lecture, à mettre en mouvement la glotte, cet orifice du larynx, servant à l'émission de la voix. La graphie plurivoque du français ne le protège pas toujours de ces effets négatifs, y compris chez les apprentis-lecteurs desservis par une pédagogie archaïque de la lecture. Ce dysfonctionnement lexique est lié en partie aux insuffisances des modalités d'apprentissage de la lecture, le décrochage de la vocalité, nécessaire au début dans un système phonographique, ne s'étant pas fait au moment opportun. Ces pratiques traditionnelles ont été battues en brèche par les méthodes plus modernes, dites globales. Mais ces dernières n'ont pas toujours été suffisamment maîtrisées par les instituteurs, en sorte que leurs défauts et excès (notamment la rupture radicale d'avec un découpage analytique des sons soumis à une certaine oralisation) ont également porté tort à plusieurs générations d'écoliers. Il s'agit là d'un mal assez répandu chez les lecteurs des langues à graphie phonographiques (liées, je le rappelle, à la notation du signifiant, par opposition à la graphie idéographique, liée à celle du signifié). Bref, le créole étant une langue orale et, par voie de conséquence, non encore inscrite dans la scripturalité, tout système graphique rattaché au circuit bouche-oreille (qui caractérise l'oralité et ses dérives telles que, par exemple, la subvocalisation) ne peut que constituer un handicap à une lisibilité optimale.

2° certains enseignants se cantonnent trop longtemps à l'étape phonique alors qu'ils devraient la dépasser. Pourquoi ? Parce qu'ils sont victimes de l'illusion de facilité, donc d'efficacité, que crée l'écriture phonétique. Ils affirment que habitués dès le plus jeune âge à cette graphie, leurs élèves la lisent avec facilité. Est-il sûr qu'ils ne confondent pas « déchiffrement rapide » et

lecture optimale » ? De toute manière, il n'existe pas à ce jour un corpus de textes écrits assez vaste pour que puisse être validée la lisibilité. Pour l'heure, cette validation ne peut se faire que par défaut. D'où la nécessité de s'en tenir au principe de précaution.

3° en raison de l'uniformité « désincarnée » qu'elle crée, la graphie phonétique n'est guère compatible avec la **physiologie de la lecture**.

4° cette uniformité, loin de favoriser la motivation, l'inhibe.

5° elle crée une illusion de déviance par rapport au français, ce qui, en réalité, alimente une certaine décréolisation. Car ce n'est pas parce qu'un mot est écrit en graphie phonétique et que par là il semble se distinguer du mot français correspondant qu'il fait partie du **noyau dur** du lexique créole¹⁴. Exemple : le mot écrit « *mervèy* » ou encore « *ouspiyé* » dans le standard 1, même s'il s'en distingue par la graphie, n'est pas différent linguistiquement des mots français « *merveille* » et « *houspiller*¹⁵ ». L'enjeu est d'une importance capitale.

3.4. Pour ce qui est de la graphie du français, elle produit au contraire une facilité de lecture imputable à la plurivocité, qui est la marque des systèmes graphiques de type mixte, c'est-à-dire, rappelons-le, relevant à la base, par exemple, du système phonographique et, à la marge, du système de type pictographique. Une fois que l'apprenti-lecteur a pu tirer parti des moyens pédagogiques mis à sa disposition pour vaincre les difficultés orthographiques du français, le lecteur qu'il est devenu détient alors un potentiel de lecture particulièrement élevé. En d'autres termes, si l'encodage dans le cadre d'un système mixte comme l'est l'orthographe du français, en revanche, le décodage n'en est que plus aisé et fécond. C'est précisément la dimension idéographique (en réalité pictographique) attachée à la graphie des mots français qui, attribuant à ces derniers une configuration spécifique, les rend plus immédiatement reconnaissables. A l'inverse, l'absence de variation du phonétisme radical fait que dans ce système, aucun point d'appui n'est fourni à la discrimination et au

¹⁴ Il convient de se rappeler que tout mot français est potentiellement créole, l'inverse n'étant pas vrai. Cela dit, il existe des mots créoles que l'on peut considérer comme **nucléaires** (c'est-à-dire faisant partie du noyau dur de la langue) et d'autres que l'on peut juger comme étant **périphériques** (emprunts au français plus ou moins intégrés à ce qu'on peut considérer comme le noyau de la langue créole)

¹⁵ Le terme du noyau dur du créole martiniquais correspondant au français « *houspiller* » est « **pougale** » et non pas « **ouspiyé** », cette dernière forme étant un emprunt relevant d'une décréolisation de plus en plus à l'oeuvre dans l'énonciation créole.

jeu des formes multiples, ce qui produit une mécanique peu propice au développement de l'imaginaire du lecteur. La plurivocité de l'orthographe française est elle-même le résultat d'un choix historique fondé sur l'étymologie, le latin essentiellement et le grec, secondairement, fournissant au français la majeure partie de ses étymons. Rappelons que si, dans cette langue, le mot « temps » présente cette configuration graphique, c'est parce que son étymon est le latin « tempus », tout comme le latin « tantum » est l'étymon du mot « tant ». Le type d'exploitation par la langue française des étymons latins n'est pas souhaitable pour le créole vis-à-vis du français. Il n'empêche qu'il est possible d'adopter une graphie mixte pour le créole, fondé sur un mode de variation sans aucun rapport avec une pratique étymologique et une démarche mimétique par rapport au système de sa langue-mère. Cela est précisément de nature à consacrer une reconnaissance des enjeux de l'acte de lecture et par la même, favoriser la **productivité lexicale optimale**. Il convient de rappeler que la lecture est une activité cognitive en relation avec le circuit visuel (ou circuit **scopique**) et non avec le circuit bouche-oreille (circuit de la vocalité ou circuit **acoustique**). L'effet pictographique de la variation ne peut que conforter la lisibilité.

V/ Trajectoire de la graphie du créole dans la zone américano-caraiïbe

1. La graphie étymologique

1.1. Le français langue pourvoyeuse du créole

S'agissant des créoles dits à base lexicale française (créoles BLF), leur graphie remonte à la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et elle relève d'une démarche se voulant pratique. Dans les tout premiers temps dédiés à l'entreprise graphique, le recours au modèle français pour noter le créole n'a donc pas relevé d'un système préconstruit. Bien au contraire, il a été **empirique** et a correspondu en réalité à une démarche spontanée de francophones ancrés dans le système graphique de leur langue, ce dont témoigne, rappelons-le, des textes tels que *Le voyage d'Un Suisse aux différentes colonies*, de Girod de Chantrans (1785), *Lisette quitté la plaine* (1796) chanson en vogue à Port-au-Prince ou encore la version française de la proclamation bilingue français-créole adressée par le consul Bonaparte, en, date du 18 Brumaire de l'An X aux habitants de Saint-Domingue. Cette toute première graphie adoptée pour ces créoles est dite **étymologique** parce qu'elle repose sur la prise en compte d'une parenté, voire d'une proximité plus ou moins grande entre leur vocabulaire et celui du français.

Dans la terminologie en usage chez les créolistes, la langue française est dite « **langue lexificatrice** » des créoles BLF, ce qui signifie que c'est elle qui, dès l'origine du phénomène de créolisation, est pourvoyeuse de leur vocabulaire, avec des évolutions phonétiques plus ou moins marquées. Certains étymons français (« ciel », « soleil », « chaise », « cinq », par exemple) -- tous les créolophones qui sont aussi francophones sont à même de le reconnaître -- ont gardé en créole la même forme tandis que d'autres (« table », « allumette », « œuf », « âme », par exemple) ont connu une modification.

1.2. Apports d'autres langues

La base du vocabulaire des créoles BLF est majoritairement mais pas totalement française, les langues africaines et amérindiennes y ayant leur part, fût-elle limitée. En plus du fait que beaucoup d'étymons français ont connu une évolution phonétique plus ou moins importante, les mots créoles d'origine africaine et amérindienne marquent forcément une distance d'avec le modèle français. Ainsi le mot de la d'origine africaine, en l'occurrence de langue ewe, désignant la luciole (*zoukouyanyan*), ou encore celui d'origine amérindienne signifiant lézard (*zanndoli*) ne sauraient être notés en fonction d'une référence étymologique appartenant au français. Et pas du tout en rapport avec les autres ensembles de langues concernées par le processus de créolisation, puisqu'elles étaient non écrites. Il est évident que les discontinuités français-créoles BLF sont d'autant plus nettes qu'elles renvoient à des éléments lexicaux non français.

1.3. La graphie étymologique, une impasse

Une graphie étymologique des créoles BLF ayant pour point de repère la langue française, même si elle peut présenter des aspects positifs, ne peut en définitive aboutir qu'à une impasse. En effet, comme cela a été signalé précédemment, non seulement tous les mots créoles n'ont pas un étymon français, mais, quand cet étymon existe, il a dans bien des cas subi une évolution, source de **discontinuité formelle** d'avec l'original. Bien plus, s'il est vrai qu'il existe une parenté génétique entre le français et les créoles BLF, ces derniers n'ont pas du tout la même structure syntaxique que leur langue lexificatrice et ils ne relèvent pas de la même typologie linguistique¹⁶. Il est certain que la rupture structurelle et typologique entre le français et les créoles

¹⁶Rappelons que le français, quoique descendant du latin, n'appartient pas à la même typologie linguistique que ce dernier, ce qui se traduit notamment par la perte des déclinaisons et par tout le bouleversement structurel lié à ce phénomène.

BLF constitue un handicap pour un système graphique, fondé sur la pratique étymologique, laquelle implique une assimilation des structures des créoles à celles du français.

1.4. Etymologie et graphie mixte

Pour être étymologique, la graphie utilisée pour noter le créole ne cesse pas pour autant d'avoir pour base le système phonographique, puisque ce qui est noté c'est le signifiant et non pas le signifié. Il s'agit par conséquent d'une pratique mixte, avec une **base** phonographique et une **marge** idéographique. Cette pratique mixte est inspirée de celle qui a cours pour le français, qui lui sert de modèle, ce dernier fût-il tout à fait inapproprié, en raison de la différence des deux langues. De surcroît, un tel modèle reste en réalité inaccessible, parce, même si ces deux langues présentent des parentés lexicales, il est impossible d'assimiler les structures de l'une à celles de l'autre.

Une question se pose de façon cruciale : elle concerne la gestion par le scripteur de la différence structurelle et typologique des deux langues, cause d'instabilité et d'irrégularités qui du coup ne peuvent qu'affecter l'entreprise graphique fondée sur l'étymologie. Elle rend beaucoup plus élevée qu'en français le coût de l'encodage, pour un bénéfice de décodage qui n'est pas à la hauteur des efforts réalisés. Une telle réalité n'est pas toujours prise en compte par les praticiens de la graphie étymologique, même si certains, comme on le verra plus loin avec l'analyse des procédés du poète Gilbert Gratiant, ont tenté non sans audace de d'optimiser et de systématiser une pratique par définition **asystématique**, parce que relevant de l'empirisme.

1.5. Illustration de la graphie étymologique

1.5.1. extrait en guadeloupéen¹⁷

1.5.2. extrait guyanais¹⁸ (Rééd. GEREC/PUC/HARMATTAN, annoté et traduit par Marguerite Fauquenoy)

a) texte

« -- Fica tranquille, tendé, rouprandne Atipa ; to pou ké montré vié macaque fait la grimace. Lessé, lessé meinme, mo dit to. Prend dé, tois avance, tout patout, pas assez pou zôte ; zôte wlé prend l'ò moune ; l'ò la a pa di nous.

¹⁷ Traduction :

¹⁸ Traduction :

Ça qui crai piaye yé la, dit yé còde qui té maré la joustis la, li cassé, tendé. [...] Zòte pou ca contenté di ça : la prospètion, zòte ca lachasse ; zòte ca rété couché la yé hanmac, et pis zòte ca vini dit, gnanpoint l'ò ».

b) Traduction française

« -- *Reste tranquille, tu entends, répondit Atipa ; tu ne montreras pas à un vieux singe comment faire la grimace ! Laisse tomber, je te dis ! Prendre deux, trois avances un peu partout, ce n'est pas assez pour vous autres ; vous voulez aussi prendre l'or de ces gens. Cet or ne nous appartient pas. Ceux qui croient à la sorcellerie disent que la corde qui les enchaînait à la justice s'est cassée, tu entends ! [...]* Vous ne vous contentez pas de cela : au lieu de faire de la prospection, vous allez à la chasse, d'autres restent couchés dans leur hamac et ensuite vous venez dire qu'il n'y a pas d'or ».

1.5.3.extraitmartiniquais¹⁹

(à ajouter)

2/ De l'étymologisme au phonétisme

2.1. Les modalités d'une rupture

Différents facteurs ont conduit dans la première moitié du XXème siècle à l'élaboration pour les créoles BLF d'une graphie en rupture d'avec la graphie étymologique, laquelle n'a pas totalement disparu à ce jour, même si elle n'est plus en vigueur chez ceux qui se flattent d'être des écrivains (ou « marqueurs de parole ») créolisants. Il s'est opéré une prise de distance d'avec l'étymologisme, à l'instigation de certains aménageurs linguistiques, soucieux de produire une véritable systématisation graphique sur des bases nouvelles. Cette rupture s'est faite à travers la prise en compte du seul signifiant (c'est-à-dire des sons) à l'exception de toute autre considération, pratique définissant un **système phonographique radical**. Entendre par là : un système qui organise une relation intangible entre la réalité phonétique du signifiant et sa représentation graphique. La règle qui définit cette relation relève, rappelons-le, du principe dit de **bi-univocité**, laquelle se résume de la façon suivante : un phonème est représenté par un graphème et toujours le même. Le contraire de la bi-univocité, c'est la **plurivocité**, c'est-à-dire, la variabilité. La graphie étymologique créole ayant pour modèle l'orthographe du français, sa langue-source est mixte (c'est-

¹⁹ Traduction :

à-dire, en définitive, plurivoque) parce qu'elle cautionne le fait qu'un même signifiant puisse s'écrire de façon différente (rappelons à cet égard les séries françaises « comte/compte/ conte », « au/eau/haut » ou encore « a/à /ah »).

2.2 Causes socio-historiques et autres du passage au phonétisme

Le constat de la différence structurelle et typologique des deux langues constitue, certes, un motif de la distance prise avec la démarche étymologique, mais il n'est pas le seul, comme en témoigne le propos qui suit. La transition historique vers la nouvelle phase que constitue le phonétisme est redevable aux circonstances socio-politiques qui ont marqué l'implantation de l'impérialisme culturel américain en Haïti. La pénétration brutale de ce pays par les troupes américaines à partir de 1915 a créé un trauma générateur de violents ressentiments nationalistes dont la composante culturelle a été d'emblée liée aux valeurs portées par la religion vaudou et la langue créole. Le vaudou constituant l'épine dorsale de la résistance haïtienne aux valeurs de l'Oncle Sam, il n'est pas étonnant que l'une des premières actions des Américains en Haïti ait été la mise en place d'une campagne dite « antisuperstitieuse ». L'auxiliaire privilégié de cette campagne a été une évangélisation sans précédent dans ce pays.

La langue créole, en rapport avec une tentative probablement machiavélique de la dissocier des pratiques religieuses vernaculaires, est vite apparue comme pouvant être le vecteur le plus efficace du prosélytisme chrétien. C'est ainsi que les pasteurs Mc Connel et Lauback, animés par le souci d'instrumentaliser cette langue à des fins missionnaires, ont proposé un système de notation de cette dernière opérant sur une base phonétique. Cette option venant d'anglo-saxons (sans référence ni attachement particuliers à l'égard de la symbolique du modèle orthographique français) n'a rien d'étonnant.

2.3. Phonétisme et pratiques populaires

On le voit bien : l'efficacité visée par Mc Connel et Lauback concernait le rejet du modèle orthographique français, auquel, à l'époque, seulement 10% de la population avaient été initiés. En d'autres termes, la rupture d'avec l'ère de l'empirisme est aussi une rupture d'avec la graphie étymologique. Cette rupture a été entérinée par la suite, parce que les propositions de ces deux graphothètes ont été reprises et assumées sur une base nationale (et nationaliste) par les Haïtiens Faublas et Pressoir lorsqu'il s'est agi de mettre en oeuvre la campagne d'alphabétisation des masses rurales placée sous la houlette de l'O.N.A.A.C.²⁰

Tout cela étant dit, le choix d'une graphie phonétique n'aurait guère été possible sans le développement de la linguistique générale et, par voie de

²⁰ Office National pour l'Alphabétisation et l'Action Communautaire.

conséquence, la création, à la fin du XIX^{ème} siècle de l'Alphabet Phonétique International (API), dispositif servant aux linguistes à noter à des fins d'analyse scientifique, toutes les langues du monde. Dès lors on ne peut éviter de se poser la question de savoir si et à quel prix le phonétisme, pratique à visée professionnelle et corporative (concernant les linguistes) peut se muer en un phonétisme populaire (concernant l'ensemble des utilisateurs d'une graphie).

2.4. Aspects symboliques de l'opposition étymologie vs phonétique

A l'occasion de cette transition entre étymologisme et phonétisme, s'est alors noué, sur un plan pratique, mais aussi et surtout sur une base symbolique, un rapport d'identification entre, d'une part, le couple étymologisme/plurivocité (synonyme de dépendance d'une langue par rapport à l'autre) et d'autre part, l'autre couple phonétisme/univocité (instrument d'une indépendance du créole par rapport au français). Il s'agit là d'un **noeud identificatoire** qui ressortit à la strate idéologique primitive liée à l'écriture des créoles à base lexicale française. En cette affaire, où se joue de façon symbolique l'indépendance graphique de créole par rapport au français, Haïti aura joué un rôle-phare et emblématique.

3. La version standard 1 du GEREC

Quelques décennies après les propositions de Mac Connell et Lauback, un système a été proposé au sein de la toute jeune université en gestation sur le territoire des Antilles et de la Guyane dans le cadre du Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone (GEREC). Le GEREC a élaboré et surtout argumenté et popularisé tant par le canal universitaire que par une action de terrain des propositions de normalisation graphique des créoles à base lexicale française de la zone américaine (Bernabé, 1976, 1977 a et b).

3.1. Motivations et circonstances de l'établissement du standard I

Le standard I du GEREC, dans des circonstances et pour des motivations différentes de celles de Mc Connell et Lauback, s'est inscrit lui aussi dans une démarche phonographique de type radical, dépourvue donc de toute caractéristique pouvant aboutir à un type mixte, comme l'est celui du système orthographique français ou encore de son infidèle copie, la graphie étymologique du créole. Les raisons qui expliquent ce radicalisme sont d'ordre contextuel, le contexte en question se déclinant en termes à la fois conjoncturels, idéologiques et socio-symboliques. Les raisons en sont les suivantes :

1° le système grammatical du créole étant très différent de celui du français, il n'était pas possible de l'élaborer en fonction du français. Une

pratique étymologique, pourtant linguistiquement inappropriée, avait néanmoins cours depuis les débuts de la notation du créole dans nos régions.

2° il n'y avait pas de raison de transférer sur le créole les considérables difficultés d'encodage du système orthographique du français.

3° l'urgente nécessité de noter le créole dans les cours dispensés à l'université imposait le recours à une graphie, laquelle pouvait difficilement être étymologique. En effet, dans un contexte militant où l'opposition créole/français était très forte, en raison de l'exclusion du créole de l'école, une imitation du système français était idéologiquement inappropriée et pratiquement ingérable. Tout cela étant dit, les limites et les inadéquations d'un système phonétique rigide sont apparues, au fil des années.

3.2. Une diversité de variantes pour la graphie phonétique

L'orientation graphique du standard I du GEREC, tout en se situant dans la continuité de Faublas et Pressoir, eux-mêmes héritiers des propositions de Mc Connell et Lauback, s'en distingue par sa composante morphologique et syntaxique ainsi que par son ambition pandialectale²¹, c'est-à-dire soucieuse d'intégrer les différents créoles BLF. Ce standard I a fait l'objet, avec nombre de variantes, d'une diffusion et d'une généralisation sans équivalent au sein de l'espace créolophone ainsi que dans leurs prolongements migrants, en Europe. Une variante importante a été réalisée sous l'égide de Pierre Vernet, de l'Université d'Etat d'Haïti. Il a modifié la version de ses prédécesseurs. L'un des traits importants de cette nouvelle version consiste dans le retrait de l'accent aigu sur le graphème |e| pour noter le phonème /e/ fermé qu'on trouve, par exemple, dans un mot français comme |blé|, modification qui le rapproche en apparence du « e muet » du français. L'absence d'accent sur ce graphème ne tient pas compte du contact entre les deux langues, contact en vertu duquel un même texte peut être affecté du phénomène d'alternance de code. En effet, dans une même phrase peuvent voisiner une séquence créole et une séquence française. Ne pas pouvoir discriminer un français comportant un e muet d'un mot créole présentant un |e| sans accent aigu ne facilite pas l'acte de lecture. Par ailleurs, quand on connaît le poids symbolique du « e muet » dans l'opposition

²¹ L'adjectif « pandialectal » renvoie bien évidemment au mot « pancréole », lié au concept selon lequel tous les créoles seraient des composantes d'une réalité linguistique globale appelée créole. Si ce concept ne semble pas opératoire pour tous les créoles qui se sont développés sur la planète, il peut servir à réunir les créoles d'une même famille. Encore que les créoles, fussent-ils à base lexicale française, de la zone américano-caraïbe et ceux de l'Océan Indien soient assez différents les uns des autres.

créole-français²², on peut mesurer à quel point une telle modification peut perturber la convergence graphique du haïtien et des autres créoles de la zone américano-caraïbe. A cet égard, il est dommage que système graphique haïtien, officialisé par décret sous la présidence de Duvalier fils, soit par là même désormais inscrit dans une regrettable (parce que probablement définitive) rigidité, interdisant toutes les modifications que peuvent appeler une réflexion approfondie sur la graphie des créoles.

3.3. Composantes graphématique, lexématique et ponctuationnel du standard I

3.3.1. graphématique

Il s'agit d'un système qui se veut radical parce que postulant une relation univoque entre phonème et graphème, à ceci près que le phonème /a/ est traité de deux façons différentes : il est noté |a| partout sauf devant |n|, où il revêt la forme |à|, pour n'être pas nasalisé. Nous avons en effet :

Fanm-la (la femme), papa (père), palé (parler)

mais :

Sentàn (Sainte-Anne), Léogàn (Léogane), Tartàn (Tartane)

Cette exception, qui tient au choix du digraphe |an| pour noter la nasale /ã/, constitue une faille dans le système, ~~ne sera pas~~ sans avoir des conséquences, qui seront analysées ultérieurement.

n'est

3.3.2. lexématique

A- le trait d'union

Il constitue un élément-clé, intervenant dans divers cas :

- entre un nom et l'article défini post-posé : *kay-la* (la maison), *lanmè-a* (la mer), *fanm-lan* (la femme) *van-an* (le vent) avec deux exceptions : d'une part, pour éviter une surcharge graphique, on évite d'accumuler deux traits d'union. Ainsi, quand deux déterminants se suivent, seul le premier est précédé du trait d'union comme dans : *loto-mwen an* (ma voiture), au lieu de **loto-mwen-an*. Quand on doit noter la séquence correspondant au français « la prune de cithère », si le nom de ce fruit est noté avec des traits d'union, on se retrouve dans l'obligation de supprimer le deuxième. On a donc *prin-sitè a* et non **prin-*

²² Le créole, contrairement au français, n'a pas de « e muet ». Il s'agit là d'un trait qui distingue la structure phonologique du créole de celle du français.

arabes-français²², on peut mesurer à quel point une telle modification peut perturber la convergence graphique du haïtien et des autres créoles de la zone antillano-caribbe. A cet égard, il est dommage que systèmes graphiques haïtiens, officialisés par décret sous la présidence de Duvalier fils, soit par la même occasion inscrit dans une réglementation (texte que probablement définitive) rigide, interdisant toutes les modifications que peuvent apporter une réflexion approfondie sur la graphie des créoles.

3.2 Composantes graphématiques, lexématiques et phonétiques du standard I

3.2.1 Graphématiques

Il s'agit d'un système qui se veut radical parce que postulant une relation univoque entre phonème et graphique, à ceci près que le phonème /a/ est traité de deux façons différentes : il est noté /a/ partout sauf devant /n/ où il reçoit la forme /ã/ pour n'être pas nasalisé. Nous avons en effet :

fann-la (la femme), /a/ (père), /a/ (père)

mais :

señan (Sainte-Anne), Léogàn (Léogane), Tairán (Tairane)

Cette exception, qui tient au choix du diacritique /ã/ pour noter la nasale /ã/, constitue une faille dans le système, ne sera pas sans avoir des conséquences qui seront analysées ultérieurement.

3.2.2 Lexématiques

A - le trait d'union

Il constitue un élément-clé, intervenant dans divers cas :

- entre un nom et l'article défini postposé : kòp-la (la maison), fanm-a (la femme), fanm-la (la femme) etc. ou au (le vent) avec deux exceptions : d'une part, pour éviter une surcharge graphique, on évite d'accumuler deux traits d'union. Ainsi, quand deux déterminants se suivent, seul le premier est précédé du trait d'union comme dans : lòt-mwen an (ma voiture) au lieu de lòt-mwen-an. Quand on doit noter la séquence correspondante au français « la femme de l'homme », si le nom de ce fruit est noté avec des traits d'union, on se retrouve dans l'obligation de supprimer la deuxième. On a donc par exemple : fanm-la an lòt-mwen-la.

²² La créole, considéré au français n'a pas de /ã/ et /a/ est noté /a/ partout. Il s'agit là d'un trait qui distingue la structure phonologique du créole de celle du français.

sitè-a, ce qui au lieu d'alléger les procédures, les alourdit, devenant par là même source de complications.

- quand, à la fin d'une proposition relative, on a un défini placé après un nom qu'il ne détermine pas : *Boug-la ki ka rété Fodfwans la* (le type qui habite Fort-de-France).

- entre un nom et un élément deictique postposé : *ki kay-ésa ?* (quelle maison ?)

- pour séparer les composantes des mots composés :

a) les verbes composés (ou sériels): *tounen-viré-balansé* (hésiter), *mennen-vini* (amener), *mennen-alé* (emmener).

b) les noms composés : *moun-andéwò* (étranger) ; *manjé-kochon* (mixture malsaine) ; *baton-lélé* (fouet culinaire) ; *fanm-déwò* (amante, maitresse).

B- l'apostrophe

Il sert à éviter l'isolement d'une consonne ou d'une semi-consonne en la rattachant à l'élément qui la suit *man pa wè'y* (je ne l'ai pas vu) ; *Eti'w* (où es-tu ?)

3.3.3.ponctuationnelle

Cette composante fonctionne exactement comme en français.

3.4. Succès et limites du standard I

Force est de constater et d'admettre qu'après plus de trois décennies d'existence du code graphique proposé par le GEREC et adopté globalement (à quelques nuances et approximations près) sur les circuits officiels, semi-officiels et informels d'utilisation du créole écrit, les larges masses peinent encore à maîtriser ce système, quand elles ne s'en détournent pas, l'accusant de produire un « créole-dragon ». Quand, par l'effet du hasard ou de la nécessité, elles s'y trouvent confrontées, la pratique qu'elles en ont s'apparente plus à l'ânonnement qu'à une vraie lecture. Ce handicap non seulement révèle les lacunes et l'immaturité de ce système graphique, mais encore ne peut que nuire à l'extension de sa diffusion.

L'évidente notoriété et prépondérance tout autant que le relatif échec du système GEREC sont en partie imputables aux conditions socio-historiques et aux contraintes idéologiques qui ont présidé à sa gestation. À mes yeux, ses

défauts s'expliquent aussi, et de façon essentielle, par la non prise en compte d'un fait crucial : l'appartenance du créole, à un écosystème dans lequel il se trouve en contact avec le français. Cet écosystème linguistique englobe un écosystème graphique virtuel (qu'il convient d'actualiser), dans lequel la langue française possède une graphie de longue date instituée (ou **orthographe**), tandis que les langues créoles font encore l'objet de tentatives d'institution, avec ce que cela suppose d'instabilité, de confusion, mais aussi de rigidité et de dogmatisme. C'était une grave erreur que de n'avoir pas tenu compte, aux origines de pareille élaboration, du fait que tout lecteur potentiel du créole est de plus en plus amené à être aussi un lecteur (plus ou moins expert) du français. La nécessité s'impose donc d'une intégration graphique dictée par les règles qui régissent l'écosystème et ce, pour autant que ces dernières ne tendent pas à favoriser la domination d'un des deux idiomes au détriment d'une vraie coopération interlinguistique. Disons-le d'emblée : une telle démarche annonce la mise en place d'un dispositifécologique, lequel doit tout à la fois récuser l'enfermement dans un phonétisme intégriste et résister à la tentation de l'étymologisme.

3.5. Illustration de la graphie standard 1

3.5.1. guadeloupéen

a) texte créole

b) traduction française

3.5.2. guyanais

a) texte créole

--Fika trankil, tandé, rouprann Atipa ; to pou ké montré vyé makak fè lagrimas. Lésé, lésé menm , mo di to. Pran dé, twa avans, toupatou, pa asé pou zòt ; zòt vlé pran lò moun ; lò-la a pa di nou. Sa ki krè piay yé la di yé kòd ki té maré lajoustis-la, li kasé, tendé. [...] Zòt pou ka kontanté di sa : la pròspèsyon, zòt ka lachas ; zòt ka rété kouché la yé anmak, épi zòt ka vini di, gnanpwen lò.

b) traduction française

4. la version standard II

4.1. Motivations et circonstances de la réforme du standard I

La prise de conscience de plus en plus forte de l'immense difficulté pour la grande masse des créolophones des Petites Antilles à lire le créole noté dans le standard I, proposé par le GEREC²³ a conduit à y apporter des modifications dans le cadre d'une nouvelle version dénommée **standard II**. Le GEREC a saisi l'opportunité de la création du CAPES de créole (2001) pour procéder à cette première modification dont le fondement essentiel consiste en un allègement de la forme visuelle des mots aux dépens des règles strictes de la bi-univocité. Cette réforme a trouvé sa motivation et sa justification dans l'existence d'une faille d'ordre structurel dans le phonétisme du standard I. Cette faille concerne, rappelons-le, le phonème /a/, dont la notation échappe à la règle de la bi-univocité proclamée par le système. Cette notation concerne, par exemple, les mots correspondants aux dénominations des toponymes suivants : Léogane (ville d'Haïti), Sainte-Anne (commune du sud de la Martinique) et Tartane, quartier de Trinité, commune de la Martinique. Le phonème « e muet » n'existant pas dans le créole (ainsi que cela a été signalé précédemment) la transcription créole de ces mots ne pouvait en aucun cas reproduire la notation française. Des graphies telles que |Léogan|, |Sentan| ou encore |Tartan| n'étaient pas non plus possibles, dans la mesure où le graphème digraphique |an| correspond à la notation d'un phonème nasalisé, ce qui n'est pas le cas. L'absence de « e muet » dans le système graphique ne laissait d'autre solution que celle correspondant aux formes suivantes : *Léogàn*, *Sentàn*, et *Tartàn*. L'option choisie, en l'occurrence, la seule possible du point de vue structurel, débouche donc sur une transgression du principe de bi-univocité puisque le phonème /a/ se trouve correspondre à deux graphèmes différents : |a| et |à|.

4.2. Les apports spécifiques du standard II

La configuration actuelle du standard II constitue, certes, une avancée, mais elle ne peut en aucune façon prétendre à cette utilité optimale que nous devons appeler de nos vœux et qui ne peut être reconnue que si le code en question est de nature à produire une lecture facile et motivante du créole. La lecture du créole ne doit pas être un pensum mais une activité gratifiante.

4.2.1. la composante graphématique

Cette composante connaît des modifications portant sur les graphèmes suivants :

²³ Groupe d'Etudes et de recherches en Espace Créolophone de l'Université des Antilles et de la Guyane.

a) cas de y

Quand un « y » n'est pas en début ou en fin de syllabe, on le transforme en « i » au lieu d'écrire : « nasyon » (avec un « y ») il est proposé d'écrire plutôt « nasion », alors que le « y » reste présent à l'initiale ou en finale dans des mots comme « yé » (fr : être) et « kay » (fr : maison).

b) cas de l'accent grave (concernant è et ò)

Cet accent disparaît quand il est dans une syllabe suivie d'une consonne. Ainsi, au lieu d'alourdir un texte en notant le mot signifiant en français « tête », sous la forme *tèt*, ce mot est noté *tet*, sans accent.

De même, au lieu de noter *zòt* (français : « vous »), non seulement on évite une surcharge inutile en notant *zot*, mais encore on procède à un allègement. Il en est de même pour *tòtot* (fr : sein). Par contre, il ne viendrait à aucun créolophone conséquent l'idée de confondre le mot *bo* (français : « embrasser ») et le mot *bò* (français : « près de »). Dans ce dernier cas, la suppression de l'accent grave (en syllabe non terminée par une consonne) ne peut qu'apporter une modification au mot et, par conséquent transformer son sens de « près de » en « embrasser ».

Pour légères que soient ces modifications, on ne peut que constater qu'elles amplifient la dérogation (cf. la notation |Sentàn| dans le standard 1) au principe sacro-saint de l'**univocité**, donc du phonétisme strict et obtus. Ces modifications n'entraînent pas de difficultés particulières pour les scripteurs. Si elles ne se sont pas encore généralisées, c'est uniquement en raison de l'attachement à la version standard 1, disposition qui peut s'expliquer par des raisons idéologiques et/ou de psychorigidité caractérielle, voire des crispations identitaristes, liées à l'appartenance à tel ou tel réalité dialectale du créole. L'avènement (Bernabé, 2006) d'un créole possiblement unifié, ou **pancréole** n'est assurément pas favorisé par pareille attitude !

4.2.2. la composante lexématique

Elle reste la même que pour le standard I.

4.2.3. la composante ponctuationnelle

Elle reste également la même que pour le standard I.

4.3. Illustration de la graphie standard II

4.3.1. guadeloupéen (il n'y a pas à ma connaissance de textes écrits en créole guadeloupéen dans le standard II. Ce refus ne fait que prolonger les réticences exprimées par les scripteurs du créole martiniquais, même si la plupart de ces derniers ont fini par adopter la réforme en question).

4.2.2. guyanais (comme pour le créole guadeloupéen il n'y a pas de textes écrits dans le standard II et ce, pour les mêmes raisons, à savoir soit un certain conservatisme, soit la crainte de perturber un public encore mal acquis à la graphie de type phonétique, soit encore l'ignorance pure et simple de la réforme, peu ou insuffisamment diffusée par le GEREC).

4.3.3. martiniquais

a) texte de Raphaël Confiant (2009) Extrait de *Kod Yanm*(pp. 23-24)

Chak lè i té ka rivé nan kay-la, Sen-Viktò té la mète an gwo lanmonné adan an ti bwet ki té anlè saybot latjuizin-la, kon sa madanm-li té toujou ni dikwa genyen konmision pou sa swen sé set yich-li a. Epi i té ni an lot koté, anba kabann-li, an mitan dé mòso planch, oti I té ka séré lanrestan lajan'y. Léswè, avan sonmey té baré'y, i té ka lèvé sé planch-lan pou wè es tjek malfentè pa té foukan épi rékolonmi'y. Men, sé pa pou di i té ajounou douvan soumaké. Sé pa sa pies ! I té plis ki sav lajan sé bagay ki sal davwè i za pasé andidan tout kalté model lanmen.

b) traduction française

Chaque fois qu'il arrivait dans la maison, Saint-Victor déposait une grosse somme dans la petite boîte qui se trouvait sur la desserte de la cuisine ; ainsi sa femme avait toujours de quoi faire des achats pour s'occuper de ses sept enfants. Il avait aussi un autre endroit, sous son lit, entre deux morceaux de planches, où il cachait le reste de son argent. Le soir, avant de s'endormir, il soulevait la planche pour vérifier si quelque malfaiteur ne s'était pas enfui après avoir subtilisé ses économies. Mais il ne faut pas croire qu'il vénérât l'argent. Pas le moins du monde ! Il ne savait que trop à quel point l'argent était sale, vu qu'il passait entre toutes sortes de mains.

VII Quelques leçons prospectives tirée de la pratique étymologique sans lendemain mais intéressantede Gilbert Gratiant.

1. Les effets de la lame de fond phonétique

4.3.1. *gambougnon* (il n'y a pas à ma connaissance de textes écrits en créole gambougnon dans le standard II. Ce créole ne fait que prolonger les réflexions exprimées par les auteurs du créole martiniquais, même si la plupart de ces derniers ont fini par adopter la réforme en question).

4.3.2. *guyanais* (comme pour le créole gambougnon il n'y a pas de textes écrits dans le standard II et ce, pour les mêmes raisons, à savoir soit un certain conservatisme, soit la crainte de perturber un public encore mal accoutumé à la graphie de type phonétique, soit encore l'ignorance - pure et simple de la réforme, peu ou instamment diffusée par le GERC).

4.3.3. *martiniquais*

a) texte de Raphaël Confiant (2009) Extrait de *Kod Nwa* (pp. 22-24)

Chak lé i té ka zivé nan kay-la, Sen-Viktò té la mèt an gwo lannonné
 adan an il pout ki té anitézypot lapoutin-la, kon sa mètman-ii té rajou an
 diwa ganyon lannonné pou sa swen sé set yich-ii a Epi i ce ni an jor lanné,
 anba kapout-II an mèt an mèt planch, ou i té ka sént lanneston lanné,
 lanné, anba sonnyé té paré y i té ka lanné sé planch-lan pou wé es jik mètman
 pa té lanné épi rékolonné y mèt, sé pa pou di i té gyonon douvwa sonmèlé,
 sé pa sa pè i i té pilt lé. sey lanné sé bagy ki sal davwé i sa paré mètman tout
 lanné mètman.

b) traduction française

Chaque fois qu'il arrivait dans la maison, Zuber-Victor déposait ses
 gros sacs dans la petite boîte qui se trouvait sur la droite de la cuisine ;
 mais sa femme avait toujours de gros sacs dans sa poche pour s'occuper de ses
 sacs enfants. Il avait aussi un autre enfant, tout son lit était dans la chambre de
 planches, où il couchait la tête de son enfant. La soirée avant de s'endormir, il
 soulevait la planche pour vérifier si quelques mouches ne s'étaient pas arrêtées
 dans ceux cachés sur son lit. Mais il ne faut pas croire qu'il vérifiait
 l'argent. Ce ne sont pas les mouches ! Il ne savait pas trop à quel point l'argent
 était sale, vu qu'il passait toute sa vie au noir.

VII Quelques autres perspectives liées de la pratique éditoriale sous
 l'égide de l'Institut de la langue française

1. Les effets de la langue de l'outil éditorial

Nul doute que la lame de fond phonétisante ait, pour des raisons essentiellement idéologiques, éliminé toute réflexion sur l'acte de lecture lui-même, lequel constitue l'objectif primordial de toute élaboration graphique. Pour cette raison, les leçons d'un certain étymologisme sont, pour cette raison, restées méconnues. Il y lieu d'en révéler la teneur, car les stratégies originales mises en œuvre par le poète révèlent chez ce dernier un effort méritoire de systématisation de la pratique étymologique, pourtant inapte, par nature, à la systématisation. L'intérêt majeur de cette entreprise réside dans le fait qu'elle est avant tout mise au service de la lisibilité du créole.

L'idéologie phonétisante a été si puissante qu'elle a freiné, voire juguler les tentatives de réforme du standard I, lequel, élaboré dans l'urgence indiquée précédemment, n'a pas fait l'objet d'une longue expérimentation préalable. Mais ce défaut a été pallié par l'expérience ultérieure du terrain. En effet, à partir d'une feuille de route établie par le GEREK, une enquête formalisée a été menée²⁴ en 2008 en Guadeloupe, Guyane et Martinique. Augmentée de données informelles constituées de témoignages divers, elle a renforcé ma conviction que les graphothètes (ou, rappelons-le, fabricants de systèmes graphiques) doivent non pas être prisonniers de leur ego, mais au contraire travailler autant que faire se peut à perfectionner l'outil d'aménagement linguistique qu'ils ont produit et/ou contribué à promouvoir et ce, jusqu'à ce que la stabilité dudit outil soit confirmée par son utilité optimale. L'argument selon lequel trop de changements successifs ne peuvent qu'entamer la crédibilité et la légitimité d'un système, en plus de relever d'une idéologie phonétisante radicale, est un argument théocratique²⁵, qui fait peu de cas de la nature pragmatique et progressive des mécanismes d'aménagement linguistique, que seules des pratiques de long terme peuvent valider ou invalider.

2. Un contre-courant discret : ses mérites et ses leçons

L'œuvre poétique créole de Gratiant a utilisé des procédés ingénieux qui révèlent la priorité qu'il accorde à la lisibilité du créole, même si le cadre étymologique qui est le sien n'est pas le plus adéquat. Si ces procédés n'ont pas sorti de l'impasse le système étymologique du créole, ils sont néanmoins, ainsi

²⁴ Par S. Colot, enseignant-chercheur, dans le cadre du groupe de recherches.

²⁵ Comme si la graphie du créole était identifiable à une sorte de « dévanagari ». Ce terme qualifie le système graphique du sanscrit, langue multimillénaire, d'origine indo-européenne. En sanscrit, le terme « déva » (très proche du latin « deus » ou encore « divinus » et du grec « théos ») désigne la divinité et le mot « nagari » signifie « envoyé par ». La *dévanagari* est donc un don de la divinité aux humains. Le contraire de ce qu'est un système graphique du créole !

qu'on le verra plus loin, très éclairants quant à la prise de conscience par ce scripteur, et non des moindres, des limites du système étymologique confronté aux nécessités de l'effort créatif que requiert l'objectif du lire-écrire le créole. Il y vaut la peine de présenter l'entreprise dans laquelle s'est engagé ce grand écrivain, car ses pratiques étymologiques ne sont pas révélées entièrement négatives. Elles manifestent un certain effort théorique accompagnant de façon implicite une démarche par nature empirique.

Même si ce n'est pas à travers une démarche étymologique que nous avons chance de découvrir le système le meilleur pour assurer le confort et l'efficacité de lecture du créole, il n'empêche que les tentatives de Gratiant ont le mérite de détourner notre attention des *a priori* idéologiques pour nous focaliser sur la recherche de la lisibilité optimale. Pour mieux s'affranchir des aspects idéologiques de l'opposition **graphie phonétique** vs **graphie étymologique**, il vaut donc la peine d'étudier le parcours graphique de cet écrivain créolisant et d'en tirer les leçons les plus salutaires.

2.1. Extraits de textes de Gilbert Gratiant²⁶

Extrait 1 : *A-ï-en-min-m* (page 161)

- 1 *Rhon-m li pa min-m coco-merlo*
- 2 *Café-ï cé dleau dans tcho-lo-lo*
- 3 *Chuveu-ï pa ta-ï,*
- 4 *Bab-li bab paille*
- 5 *I pa ni caille*
- 6 *Ni pièce man-maille*
- 7 *Rhade-li trop bel*
- 8 *Mé brutell-li brutell-ficelle.*
- 9 *Tout ça i ka di cé lafumin*
- 10 *Ghiol-li rouvè mé tchieù-ï féminin*
- 11 *Cé plus vorace bougg-la vorace*
- 12 *I pa con-naïtt ni classe ni race,*
- 13 *Mé-ï plein lodeù assou la crasse*

Extrait 2 : *Ciel à-caille nou* (page 391)

- 1 *Malgré man né juss Fon-Caco,*
- 2 *An côté tout piti pèdd en mitan quatt möne,*
- 3 *Man voyagé*

²⁶ Provenant de l'ouvrage réédité : *Fables créoles et autres écrits*, Editions Stock, 1996.

- 4 *Man té ti mousse loss man batché.*
- 5 *Atchouement man sé an vié matlot*
- 6 *Qui sav chumin toult vent*
- 7 *Dan ciel quatoze pays.*
- 8 *Dan empile dött pays*
- 9 *Ni ciel qui an mouchouè batiss bleu dé-tein-n*
- 10 *San an seul tu nuage blanc pou dérangé-ï.*
- 11 *Ça transparent con loss ou ka gadé juss en fond*
- 12 *An vè dleau pâle.*
- 13 *Loss l'hivè i ka fê fouètt*
- 14 *Loss bout douètt ou ka fai-ou mal*
- 15 *Loss ou pa min-me capabb bouton-nin pantalon-ou,*
- 16 *Ni des fois ciel-la ka menti-ou*
- 17 *A fôce i bel, à fôce i san défaut,*
- 18 *Malgré an soleil glacé.*
- 19 *Ni dött pays oti ciel-la cé lindigo*
- 20 *Pareil an bleu lessive*
- 21 *Dépi an bö juss lött bö-a*
- 22 *San an ti nuage.*

Extrait 3 : *Voleù volé voleù* (page 359)

- 1 *Ça té Djhiabb-la ki té ka di pou cö-ï-min-m :*
- 2 *« Ça qui dan bec gros bec pa ta gros-bec,*
- 3 *Ça qui dan phalle gros-bec ta gro-bec.*
- 4 *Voleù volé voleù : Djhiabb ka ri ! »*

Extrait 4 : *An zafè acra*

- 1 *Arrivé la savan-n*
- 2 *I ten-n man Suléma crié con an trompette*
- 3 *« Mi acra ! Mi acra !*
- 4 *Trois pou quatt sous ! Trois pou quatt sous*
- 5 *Qui ça ki lé fini trois dènié acra-a ? »*

2.2.Repérage et brève analyse de diverses configurations graphiques proposées dans ces textes

Il convient de commencer par distinguer dans ces passages :

2.2.1.les configurations qui, renvoyant à un étymon connu ou supposé, sont graphiquement identiques à cet étymon (je les nomme **homogrammes)**

Extrait 1 :

café (l.1), paille (l.3), trop (l.7), bel (l.7), ficelle, (l.8), ça (l.9), plus (l.11), vorace (l.11), classe (l.12) race (l.12), plein (l.13), la crasse (l.14).

Extrait 2 :

côté (l.2) mitan (l.2), voyagé (l.3), mousse (l.4), vent (l.6), ciel (l.7, 9, 16, et 22), pays (l.7, 8 et 19), bleu (l.9), seul (l.11) nuage (l.11 et 23) blanc (l.11), transparent (l.12), fond (l.12), pâle (l.13), fait (l.13), mal (l.14), pantalon (l.15), des fois (l.16), défaut (l.17), malgré (l.18), soleil glacé (l.18), pareil (l.20), bleu lessive (l.20).

Extrait 3 :

gros-bec (l.3), phalle (l.3), volé [l.4)

Extrait 4 : *Arrivé (l.1), crié (l.2), trompette (l.2), trois (l.4), sous (l.4), qui (l.5)*

2.2.2.les configurations qui, renvoyant à un étymon connu ou supposé, sont graphiquement plus ou moins différents de cet étymon (je les nomme **hétérogrammes**)

Extrait 1 :

rhon-m (l.1), min-m (l.1), dan (l.2), cé (l.1 et 9), dleau (l.2) chuveu (l.3), pa (l.3, 5 et 13), bab (l.4), man-maille (l.6), rhade (l.7), brutell (l.8), mé (l.8), la fumin (l.9), ghiole (l.10), tchieù (l.10), fêmin (l.10), bougg (l.10), etc.

Extrait 2 :

Juss (l.1), pèdd (l.2), loss (l.4), batché « l.4), atchouellement (l.5)vié(l.5) matlot (l.5) chumin (l.6) toutt (l.6)dan (l.7) quatoze (l.7), dött (l.8 et 19) mouchouè (l.9) batiss (l.9) détein-n (l.9), vè (l.12), loss (l.13 et 14), fouètt, douètt (l.14), min-m (l.15), capabb (l.15), a fôce (l.17), bö (l.21), mö (l.22), san (23) etc.

Extrait 3 :

Djhiabb (l.1 et 5), té ka (l.5), min-m(l.1), dan (l.2), pa (l.2) voleù(l.4)

À considérer l'ensemble de ces extraits, si on comprend la nécessité de noter |ù| avec accent grave, pour marquer la valeur ouvrante de la voyelle, en revanche, on admettra que le redoublement du |l| de |brutell| est parfaitement superfétatoire. En aucun cas, il n'y a de risque de confusion dans la prononciation, au regard de l'écosystème créole-français. Pas plus qu'il n'y a de

nécessité à redoubler le |g| dans |bougg|. Un seul suffirait, aucun risque de confusion n'existant là non plus.

- Cas de |djiabb| : ce cas est très intéressant. L'ajout de |h| et le redoublement du |b| final constituent des pratiques excessives (que je qualifie donc d'**hypergraphiques**²⁷, c'est-à-dire allant au-delà de ce qui est nécessaire). En d'autres termes, la configuration allogrammatique en question est poussée au-delà des limites requises, parce précisément que le scripteur veut mettre en évidence une spécificité phonique du mot en question. Cette graphie relève à la fois de l'**hétérogramme** et de l'**allogramme** : hétérogramme, parce que l'étymologie du mot est française : « diable » ; allogramme, parce que en ce mot commence par une palatale sonore qui n'existe pas en français et dont le scripteur tient absolument à marquer la spécificité créole.

Extrait 4 :

Tan-n (1.2), quatt (1.4), dènié (1.5)

2.2.3. les allogrammes ou configurations qui n'ont pas d'étymon connu ou encore dont l'étymon ne se rattache à aucune langue dont la graphie soit disponible. Cette graphie peut découler de considérations diverses.

Extrait 3 : té ka (1.5)

Les allogrammes concernent donc les mots d'origine non française du lexique²⁸ créole, mais sont aussi identifiables à ces allogrammes des items qui quoique d'origine française, résultent d'une évolution si particulière que le locuteur de base n'est pas forcément en mesure de les raccorder au français. En témoigne, précisément, la séquence |té ka|, que l'on trouve dans une phrase telle que :

Piè té ka dòmi.

²⁷ L'exagération que constitue l'hypergraphie relève d'un mécanisme qui, allant au-delà de ce qui est nécessaire, vise à renforcer l'effet escompté, en l'occurrence, ici, l'orientation du mot noté |pas| vers le créole et non vers le français.

²⁸ Il convient de ne pas confondre le **substantif** « lexique », qui renvoie aux diverses composantes du vocabulaire et l'**adjectif** « lexique » qui concerne l'acte de lecture. Le lexique du créole provient en majeure partie du français. Une activité lexique optimale est une activité de lecture la plus efficace possible.

Cette séquence composée du morphème temporel de passé *té* suivi du morphème aspectuel duratif *ka* provient d'un énoncé du français populaire du XVIII^{ème} siècle se présentant sous la forme :

Pierre **était**qu'à dormir,

Phrase où les éléments en gras représentent les éléments qui sont à l'origine respectivement du « té » et du « ka ».

Il y a lieu de considérer ces items comme des allogrammes précisément parce qu'ils ne présentent pas d'homologie avec des items français auxquels le scripteur-lecteur créolisant pourrait les rattacher, dans une perspective étymologique. Dans cet extrait 3, on trouve le morphème prononcé /ka/ sous la forme graphique |ka|, alors qu'on le trouve chez d'autres scripteurs étymologisants sous la forme graphique |ca|. Il apparaît par là même qu'il y a divers niveaux d'allogrammes, certains étant plus orientés vers la « **sphère francographe**²⁹ » que d'autres. Le graphème |k|, quant à lui, apparaît comme moins orienté vers la sphère francographe que le graphème noté |c|, que l'on utilise chez certains auteurs pour noter le même morphème aspectuel graphié |ka| dans le système GEREC.

Extrait 4 : acra (l.3)

Ce mot graphié de la sorte, vient d'un mot bambara noté phonétiquement sous la forme /akara/ qui signifie, comme en créole, « beignet fait avec des légumes³⁰ ». On notera que le phonème /k/ est noté ici sous la forme du graphème |c|, lequel est orienté vers la sphère graphique française, le |c| étant un graphème plus représentatif du français que le |k|. Tout se passe en fait comme si la certitude du caractère étranger au français (autrement dit, **alloglossique**) du terme en question est assez forte aux yeux de Gratiant, pour qu'il ne donne pas dans la pratique symbolique de l'écart graphique par rapport à un modèle français, précisément inexistant. Tout cela nous révèle la richesse et la fécondité de l'imaginaire graphique du poète.

On peut aussi penser à tel ou tel item rattachable à telle ou telle autre langue africaine ou amérindienne, langues demeurées au stade oral ou qui, quand elles sont écrites, le sont selon un système phonétique, donc dépourvu de toute consistance sociohistorique). À titre d'exemple, le terme créole désignant la

²⁹ Comprendre : la sphère de la graphie du français.

³⁰ Même si ces beignets peuvent aussi être faits à la morue ou aux crevettes.

fourche et censé être d'origine africaine n'entretient, bien sûr, aucun rapport diachronique avec le français. La décision pourrait être prise de l'écrire soit |madjoumbé|, soit |madjoumebet|, soit même |madjoumebhet| ou je ne sais quoi encore, selon que le scripteur a un tropisme phonétique ou, au contraire, est travaillé par des représentations symboliques plus ou moins fantaisistes à caractère pseudo-étymologique, puisque ce mot n'a pas d'étymon français, sauf celui qu'un certain imaginaire peut inventer). Ces notations ne peuvent qu'être des allogrammes, en raison de leur extériorité par rapport à la source française.

2.3. Instabilité constitutive de tout modèle étymologique appliqué au créole et stratégies de sauvegarde contre la pression de la langue de contact

À partir des remarques qui précèdent, on est amené à reconsidérer l'instabilité du rapport existant entre signifiant graphique (forme du graphème) et signifié graphique (phonème correspondant) qui caractérise le système étymologique de la graphie des créoles à base lexicale française. Au lieu d'attribuer cette instabilité à la seule distorsion imputable à la relation plurivoque entre phonie et graphie ou à des pratiques aléatoires et a-systémiques, on peut au contraire y trouver l'expression de stratégies parfaitement repérables et visant à l'optimisation de la lisibilité du créole par un lecteur exposé quotidiennement, qu'il le veuille ou non, à l'orthographe française. Il y a lieu d'interpréter comme correspondant à une **visée écologique** (en l'occurrence écographique et écolexique) ces différentes stratégies, que je me propose de mettre en exergue.

Il y a lieu de chercher à interpréter les recours stratégiques de Gratiant (l'un des poètes créolophones les plus féconds et à la créativité la plus diversifiée) en tant que réponses aux contraintes étymologiques. Elles constituent des perspectives propres à mettre en lumière, au-delà des débats idéologiques sur la graphie, l'objectif le plus pertinent, à savoir la recherche d'une lisibilité optimale du créole. On peut noter dans ces textes un souci constant non seulement de construire un langage poétique créole, mais encore de créer les conditions matérielles, en l'occurrence graphiques, d'une circulation la plus large possible de cette littérature en cours d'émergence. Cette disposition intellectuelle et esthétique fait de son écriture un processus dynamique. Son constructivisme se manifeste tout aussi bien dans son style que dans sa pratique graphique. Cette dernière, quoique reliée, pour des raisons pragmatiques et réalistes, à l'orthographe française, ne peut pas structurellement se confondre avec elle. Sa génération (il est né à la fin du XIX^{ème} siècle) ainsi que son souci

d'être lu par son public fait de lettrés francophones lui ont valu de recourir à cette pratique étymologisante. D'où cette volonté compensatoire de développer des stratégies vouées à la sauvegarde de l'intégrité phonique du créole et à la transmission de cette dernière, ambition légitime chez un poète.

2.4. L'effort de systématisation : ses avancées et ses échecs

Quand on analyse la logique des choix graphiques auxquels le poète-scripteur procède devant les multiples possibilités que lui laisse la démarche étymologique, on se rend compte de l'existence d'une volonté de systématisation, laquelle se trouve précisément en contradiction d'avec le caractère non systématique de tout système d'écriture qui se construit par référence par rapport à celui d'une autre langue dont la base lexicale est génétiquement apparentée, mais dont les structures phonologiques et syntaxiques sont très différentes. En effet, la relative proximité lexicale du créole et du français ne constitue en rien un gage de solidarité graphique. Gratiant, qui possédait une évidente formation linguistique (il était agrégé d'anglais) était parfaitement conscient des enjeux de sa pratique d'écriture qui est tout sauf naïve.

Il est certain que les tentatives du poète-scripteur ne sont pas toujours couronnées du succès de la cohérence. Il y a lieu en effet de repérer chez lui certaines occurrences graphiques pour en dégager ce que j'appelle des **configurations graphématiques**. Ces dernières visent à faire système, même si dans ces textes, comme dans tous les textes étymologisants, on peut relever certaines incongruités : par exemple, des mots identiques notés de façon différente, sans qu'apparaisse aucune justification rationnelle à ces écarts³¹. Signalons par exemple, l'item qui, malgré la volonté de systématisation, se présente tantôt sous la forme |tou| (extrait 1.9 : *tou ça-ï ka di*), tantôt sous la forme |tout| (extrait 2 : 1. 2 : « *an côté tout piti* »), alors qu'aucune règle grammaticale ne le justifie. Ce ne sont selon moi que des effets probablement marginaux de la démarche étymologique, mais assez marquants pour donner l'impression que l'ensemble de l'énonciation graphique, malgré les efforts constructivistes de Gratiant, reste aux prises avec des modalités **a-systématiques**. En dépit de cela, au sein de ces extraits, est mise en évidence une tentative de structuration, même s'il s'agit en réalité d'un combat perdu d'avance. C'est que l'auteur se heurte là à ce qui, par définition et par vocation,

³¹ On notera une fréquence bien moindre de ce phénomène chez Gratiant que chez la plupart des auteurs **créologues** (c'est-à-dire écrivant le créole).

est le lot de tout système étymologique. Mais, bien plus, il suffit de comparer son désir de systématisation à ce résultat concret, à ce point marqué par l'aléatoire, pour prendre la mesure des difficultés d'encodage du créole, bien au-delà même de celles qui concernent la graphie du français. Il n'est pas moins vrai que les efforts de systématisation du poète vont à contre-courant de la nature même de l'étymologisme. Sa tentative n'en est que plus louable et les enseignements qu'elle comporte sont, à plus d'un titre, éclairants.

D'avoir mis en exergue quelques stratégies étymologiques de cet écrivain m'aura permis de sortir des dogmatismes habituels sur l'étymologisme graphique et de concevoir avec plus netteté qu'au-delà de tout système, le plus important est en fait de promouvoir la lisibilité optimale du texte créole. Cette remarque contribue à mettre en perspective la stérilité de l'opposition étymologisme vs phonétisme, au bénéfice de l'émergence d'un autre concept, celui de **variation graphique**.

2.5. Le caractère décisif de la variation graphique

Il est très important de comprendre ceci : un système étymologique n'est pas forcément en soi un système qui relève d'une pratique culturelle assimilationniste et mimétique, telle qu'elle a émergé dans les sociétés coloniales, faisant d'ailleurs de la part des intellectuels soucieux d'émancipation d'un rejet de plus en plus considéré comme légitime. Pour démontrer qu'il n'y a pas forcément conjonction entre étymologie et assimilationnisme culturel, je rappelle l'existence du créole colombien dénommé *palenquero*. Voilà un créole écrit phonétiquement, tout comme l'espagnol, c'est-à-dire de manière étymologique. Dans ce cas de figure, étymologisme et phonétisme se confondent, réduisant à néant toutes les controverses. Cette simple remarque confirme une fois de plus, s'il en était besoin, l'aspect idéologique de postures qui trouvent leur fondement dans le rejet systématique de la pratique étymologique et l'adhésion à la pratique phonétique la plus étroite et la plus doctrinaire. Cela dit, il m'apparaît que la sortie du piège idéologique implique le rejet tout à la fois de la pratique étymologique et de la pratique phonétique comme telles, c'est-à-dire comme mécanismes exclusifs de notation des créoles à base lexicale française.

L'objectif de lisibilité conduit, redisons-le, à accorder la priorité au phénomène de la **variation**, mécanisme créateur de plurivocité, donc facilitateur de la saisie oculaire la plus efficace des configurations graphiques. Comprendre

cela, revient à s'ouvrir aux exigences réalistes de l'écologie linguistique (ou **écolinguistique**) appliquée au domaine de la graphie. Dans nos pays à la fois créolophones et francophones, une approche écosystémique de la lecture s'impose. Il était important, en s'inspirant de la démarche de Gratiant, même si cette dernière relève d'un fondement étymologique, d'approfondir sa tentative constructiviste implicite, paradoxale, prématurée, mais exemplaire et ambitieuse d'intégration écosystémique.

2.6. Variation graphique et variation dans la morphologie des langues

Il vient d'être rappelé à propos du créole colombien dénommé *palenquero* que sa notation phonétique ne peut que coïncider avec une graphie étymologique, puisque sa langue-mère, l'espagnol est une langue dont le système graphique est univoque, autrement dit qu'il ne produit pas de variation dans la représentation des phonèmes par des graphèmes. Pourtant cette absence de variation graphique ne porte en rien préjudice à la lisibilité des textes écrits dans cette langue. Dès lors on peut se poser la question de savoir quel est la pertinence de la variation pour ce qui est de la notation du créole. Si on ne prend pas la mesure réelle du phénomène de variation dans toutes ses dimensions, une telle remarque peut amener à douter de l'utilité de la variation du point de vue lexicale. Il se trouve en effet que la langue espagnole, en tant que langue romane, connaît, tout comme le français, une grande variation morphologique, marquée, par exemple, par les marques de genre et de nombre. Cette variation morphologique ne rend pas indispensable une variation graphique, même si le français, lui, est pourvu d'une double variation à la fois morphologique et graphique. Le problème du créole est lié au fait qu'il est une langue à la variation morphologique quasi-nulle³². Du coup, s'il est graphié selon une logique phonétique de type radical, il se trouve lors cumuler deux défauts, préjudiciables à sa lisibilité : l'un, **morphologique** et l'autre, **graphique**. Il est donc indispensable d'y remédier, par une orientation du système à base phonétique vers une **idéographie marginale**, c'est-à-dire vers une certaine mixité. Autrement dit, le code graphique créole peut, comme celui du français, intégrer la variation sans pour autant adopter les mêmes procédés de variation. Il n'est donc point besoin du recours systématique à l'étymologie, dont il a été

³² En créole, la forme des verbes ne change pas en fonction des personnes et la morphologie des noms et des adjectifs n'est pas affectée par les marques de genre ou de nombre. Cela dit, s'il n'y a pas de variation grammaticale de genre, on peut trouver une variation sémantique, assez rare, de genre. Nous avons, par exemple, avec variation de genre : an *prèle* vs *prélez* (un élégant vs une élégante), ou encore : *kwafèvs* *kwafez* (coiffeur vs coiffeuse).

indiqué précédemment qu'elle constitue une impasse, aux plans tant méthodologique que pratique.

2.7. Vers une approche graphique écosystémique

La notion d'**écologème** dont je propose l'emploi recouvre non seulement l'usage empirique fait par Gratiant d'éléments **glottoverse**³³, mais aussi d'autres tentatives de penser et de gérer la relation créole/français en l'inscrivant concrètement dans le dispositif d'écriture du créole. La réflexion sur les stratégies du poète-scripteur étymologisant en confortant mes propres analyses me permet d'aboutir à une théorisation nouvelle et inédite de l'écriture du créole. Les graphies du créole et du français s'inscrivant dans le même écosystème, il importe de distinguer différents procédés requis pour la gestion de cet écosystème au bénéfice d'une lisibilité et d'une productivité optimales. Cette gestion implique différents types d'action inscrits dans l'automatisme de la lecture : l'orientation préreflexive du lecteur vers telle ou telle langue (action **glottoverse**) et la suppression des lourdeurs qui obèrent la lecture (action de **délestage** ou **allègement**) ou encore la suppression d'ambiguïtés provoquées par l'**homographie** (ou graphie sans aucune variation).

2.7.1. *Problématique des surcharges graphiques*

S'agissant des surcharges graphiques, elles sont très nombreuses dans le texte en question. Mais elles n'ont pas toutes la même fonction. Il conviendra donc de séparer en quelque sorte le bon grain de l'ivraie, en distinguant les surcharges graphiques **positives** (celles qui, étant de nature à faciliter une lecture cohérente du texte créole, constituent une facilitation cognitive) et les surcharges graphiques **négatives** (celles qui, étant inutiles, peuvent être aussi cause d'une surcharge cognitive). On notera que si la pratique à la fois empirique et réfléchie du poète-scripteur nous aide à prendre conscience de certaines réalités, elle nous ferme aussi à d'autres, tout simplement parce que ces dernières ne faisaient spécifiquement partie ni de ses préoccupations ni du matériau sur lequel il travaillait. On tâchera de retenir les uns et, d'en imaginer d'autres, certes, non réalisés dans les textes en question, mais inspirés par l'esprit qui préside à son entreprise. Voici exposés les uns et les autres :

2.7.2. *Éléments glottoverse*

³³ Orientant vers telle ou telle langue (du grec : glotto = langue, et du latin verse : = tourné vers).

Ils ont pour fonction d'orienter le lecteur vers une langue donnée, en l'occurrence, soit créole, soit le français. Une des grandes difficultés du système phonétique intégral est constituée par son caractère ambigu, c'est-à-dire écrivant de la même manière des mots différents. L'ambiguïté entraîne des conséquences nuisibles à la lisibilité optimale. Ainsi, quand, dans un texte créole phonétisant, je lis la séquence |pas| (signifiant « parce que »), en tant que lecteur confronté également à des textes écrits en français, je suis spontanément tenté, avant toute réflexion, de le lire /pa/ (sans le /s/ final) sur le modèle du français et non /pas/ (avec /s/ final). Cela me conduit par défaut vers la négation française « pas », même si, dans cette phase **pré-réflexive**, je ne suis pas encore en mesure de savoir que le contexte n'implique pas le recours à cette négation. Il y a donc une sorte d'« embrouille » cognitive favorisée par la confusion entre les deux langues. Gratiant, dans ce cas, note : |pass|, en redoublant le |s| final. Voilà une pratique qui rompant d'avec la norme étymologique reliée au français, constitue une transgression de type hypergraphique, visant à orienter le lecteur vers la sphère créole. J'appelle « créoloverse » cet élément rajouté qui a pour fonction de supprimer toute source d'hésitation en assurant une lecture pertinente d'une configuration graphique donnée. Les éléments créoloverse sont, on le constate, absolument indispensables à la production d'une lisibilité optimale.

Comme cela a été dit précédemment, la démarche de ce poète nous conduit à imaginer des opérations non mises en œuvre par lui, mais qui découlent logiquement de sa pratique.

2.7.3. Procédés au service de l'allègement graphique

Ces unités pour fonction de modifier, voire supprimer les éléments qui alourdissent le système graphique. Il se trouve, en effet, que l'analyse de l'écosystème franco-créole nous place constamment dans une situation très paradoxale dont il convient de prendre la mesure à partir des remarques suivantes. La notion même d'allègement graphique (ou élimination des surcharges) ne saurait en aucune façon émaner de la pratique d'un système étymologique ayant pour modèle le français. Pourquoi ? Parce que, précisément, on y est aux prises avec un système qui ne tient que par sa lourdeur, seul moyen dont il dispose pour parvenir à ses fins puisque la variation qui y est à l'œuvre constitue un facteur de surcharge. C'est la raison pour laquelle on n'en trouve pas de trace dans l'ensemble des textes de Gratiant. L'objectif visé est de réaliser l'exploit impossible de partir de l'orthographe complexe du français pour l'adapter au créole, langue qui en diffère notablement au plan phonique et

syntactique. En sorte que supprimer la lourdeur du système étymologique revient à ruiner celui-ci.

A l'inverse d'un code étymologique, le système phonétisant est fondé sur la volonté de supprimer les surcharges graphiques, ce qui, bien évidemment, conduit ledit système phonétique à une excessive simplicité, une sécheresse, génératrices d'ambiguïté. Il existe dans les systèmes phonétiques proposés pour le créole des combinaisons graphiques qui constituent des lourdeurs, voire des éléments inutiles, sources de gêne pour un lecteur inscrit dans un écosystème franco-créole. C'est alors que les **procédés d'allègement** trouvent toute leur pertinence, ainsi que cela sera examiné et illustré ci-dessous.

2.7.4. *Procédés ad hoc au service de la désambiguïssation*

Ces éléments n'existent pas non plus, à proprement parler, dans la démarche de poète-scripteur. Cela est normal, puisque les ambiguïtés graphiques proviennent précisément d'une pratique phonétique radicale, forcément homographique, qui n'est précisément pas celle de Gratiant. L'homographie étant l'écriture identique de mots ayant le même signifiant et des signifiés différents ne pouvait en aucune façon caractériser les configurations proposées dans un texte étymologisant. On pourrait imaginer de procéder à une désambiguïssation d'un énoncé comme le suivant noté dans le système phonétique intégral (standard I) :

Es ni let jòdi-a ?

Faut-il comprendre :

Est-ce qu'il y a du lait aujourd'hui ?

ou bien :

Est-ce qu'il y a des lettres aujourd'hui ?

VII/ **Un regard encore plus approfondi sur les pratiques à l'œuvre dans ces textes**

1. La mise en évidence de divers types de graphies étymologiques

Manifestement, Gratiant rencontre beaucoup de difficultés pour parvenir à construire un créole écrit le plus autonome possible au sein d'un système qui, par nature et par définition cherche à l'intégrer, voire à l'avaler, si ce n'est à le digérer, opération pratiquement impossible vu la différence des

structures linguistiques en jeu. Pour cela, le poète-scripteur utilise des procédures assez complexes et pas toujours très économiques. On est néanmoins frappé de constater à quel point la pratique graphique mise en œuvre recèle une visée écologique avant la lettre. Cette remarque s'appuie notamment sur l'usage qui est fait de façon tout à la fois pragmatique et pertinente des **homogrammes**, des **hétérogrammes** et des **allogrammes**. A la lumière du concept que, sous les espèces de l'adjectif « glottoverse », j'ai extrait de l'analyse de cette entreprise empirique, ces trois éléments méritent d'être reconsidérés et réinterprétés dans une perspective écosystémique plus approfondie. Il importe maintenant d'en faire la démonstration en indiquant l'intérêt de la démarche de cet écrivain créolisant, laquelle, malgré son orientation étymologisante, s'avère féconde pour la rénovation des pratiques d'écriture engluées dans un phonétisme intégriste et un anti-étymologisme primaire.

1.1. les homogrammes

Rappelons en vrac à cet égard quelques-uns des exemples précédemment extrait du texte créole de Gratiant : *café, paille, trop, bel, ficelle*, etc.

Je qualifie ces transcriptions de « francoverses », parce qu'elles orientent le lecteur vers la **sphère** graphique du français. Nous sommes là dans de l'étymologisme pur, se justifiant par l'identité phonique des mots français et de leurs homologues créoles. Par définition, un élément francoverse ne peut être utile à un système graphique du créole, puisque, précisément, ce qu'il est question de lire, c'est du créole et non pas du français. Cela dit, le contact écologique des deux langues générant par nature les alternances de code, il importe que le système graphique du créole ne comporte pas des éléments francoverses qui risquent de créer du point de vue du mécanisme d'anticipation (si indispensable pour une lecture efficace) des ambiguïtés propres à gêner la lecture d'un texte comportant ces alternances. Le fait de ne pas être orienté de manière nette soit vers du créole, soit vers du français, constitue un handicap dans la phase pré-réflexive de la saisie perceptuelle des séquences graphiques. C'est précisément en ce sens, que j'ai précédemment expliqué l'erreur structurelle et écosytémique en quoi a consisté le choix haïtien du graphème |e| pour noter le son/e/.

1.2. les hétérogrammes

12.1.

leur fonctionnalité

Rappelons encore quelques-unes d'entre les graphies faisant partie des divers extraits retenus : *rhon-m*, *min-m*, *dan*, *cé*, *dleau*, *chuveu*, *pa*, *bab*, *man-maille*, *rhade*, *brutell*, *touutt*, etc.

Toutes ces séquences témoignent, par leur configuration, de la différence existant entre un mot-base français et son correspondant créole. Nous dirons qu'ils sont « créoloverse », puisqu'ils orientent le lecteur vers la sphère créole. Pour le poète-scripteur, cette orientation concerne essentiellement la prononciation. Pour lui, il importe en effet de restituer la véritable réalité acoustique – du moins, celle relative à sa propre pratique³⁴ – pouvant se trouver masquée, voire oblitérée par un système graphique qui, ayant comme modèle celui du français, menace constamment de trahir la phonie créole. Précisément, parmi les hétérogrammes, on trouve des configurations qui ont pour fonction d'éviter toute ambiguïté et de détourner d'une interprétation « **francoverse**³⁵ » d'un item donné vers une interprétation « **créoloverse** » du même item. L'exemple le plus frappant est celui du signifiant /tut/ écrit par Gratiant sous la forme |touutt|, correspondant à l'adjectif indéfini pluriel du français « tous », mais prononcé en français /tu/. Dans cette graphie créole |touutt| à valeur de pluriel, l'ajout d'un second |t| donne au lecteur de façon anticipée la consigne de lire le mot créole avec la prononciation requise /tut/. Cela conduit à noter de la manière suivante la phrase *Touutt sé moun-lapoko rivé* (tous les gens ne sont pas encore arrivés) et non pas * *Tout sé moun la poko rivé*. Le même auteur écrit au contraire : *Lè Féfé té tout piti* (quand Féfé était tout petit) et non pas * *Lè Féfé té touutt piti*, cette dernière transcription ne reproduisant pas le signifiant /tu/ de cette séquence. Il est donc fort intéressant de constater que le caractère étymologique de la pratique mise en œuvre, loin de déboucher sur une identité graphique du mot créole et de son homologue français, promet au contraire une configuration déviante par rapport à celle de la langue-base. C'est la preuve que ce qui est recherché, c'est non pas l'imitation systématique d'un modèle, mais la convergence de l'authenticité phonique et de l'efficacité lexicale.

³⁴ On notera chez lui le recours à *chuveu*, forme plutôt acrolectale (c'est-à-dire proche du français) et propre à une certaine petite bourgeoisie de la génération de Gratiant), et non pas à *chivé* (forme basilectale (c'est-à-dire plus conforme à ce qui est perçu comme étant le noyau dur du créole), en fait la plus courante dans l'ensemble de la communauté linguistique martiniquaise.

³⁵ C'est-à-dire « orientée vers » le français. En effet, dans les cas d'alternance de code entre créole et français, de tels indices ne sont pas inutiles à la discrimination des deux langues..

1.2.2. les perspectives qu'ils ouvrent

Puisque ces éléments glottoverses (en raison des consignes anticipées qu'ils délivrent d'une manière automatique en matière d'orientation vers telle ou telle langue) permettent de prévenir (action importante en terme de lisibilité) les ambiguïtés, même si leur fonction première n'est pas la désambiguïsation ; puisque leur fonction première est de rendre plus fluente la lecture, on est amené à conclure que le scripteur étymologisant qu'est Gratiant est parfaitement conscient des risques que l'homographie peut faire courir à non seulement à la lisibilité, mais aussi, redisons-le, à la prononciation reçue de la langue. Pour éviter que le créole soit prononcé à la française, il utilise des stratégies inspirées précisément de la volonté de préserver l'originalité de la langue créole. Je rappelle à cet égard la notation du mot correspondant au français « diable » et qu'il note de façon étonnamment hypergraphique sous la forme [djiabb]. Cette transcription particulièrement suggestive n'a d'autre ambition que de faire ressortir la consonne occlusive palatale opérant à l'initiale de ce mot, contrairement au français qui à cette place comporte l'occlusive dentale /d/ suivie de la voyelle /i/. Il n'y a pas de doute que l'imaginaire créole du poète participe de cette volonté de préserver l'intégrité phonique d'un tel mot, dont le personnage est si emblématique de la tradition orale créole à laquelle le poète s'abreuve tout au long de ses textes. Cette démarche singulière, au cœur de l'étymologisme, doit nous faire réfléchir sur les approximations et les raccourcis dont, de façon par trop systématique, font l'objet les pratiques étymologistes de la part des phonocentriques purs et durs, et ce, dans une démarche totalement anachronique. Anachronique, parce que le temps de l'écriture étymologique ne pouvait que précéder celui de l'écriture phonétique, ne serait-ce que parce que les gens qui, à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, ont pris l'initiative d'écrire en créole étaient des francophones, formés donc à la graphie du français. Il a d'ailleurs fallu attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que sur la planète l'écriture phonétique voie le jour et se développe à travers l'API, essentiellement pour la notation scientifique des textes étudiés par les linguistes.

1.3. les allogrammes

Ces configurations-là sont par nature créoloverses. Cela est normal, car il s'agit de mots qui, n'existant pas en français, n'ont pu être pris préalablement en charge par l'orthographe française, laquelle ne peut se constituer en modèle d'une langue qui lui est structurellement différente. Des termes comme *ka* (morphème d'aspect duratif), *digidi* (ludion), *madjhoumbé* (fourche)

bitaco(pèquenot) (ces trois mots ne figurant pas dans les extraits précédents mais utilisés dans d'autres fables³⁶).

2. Les paradoxes d'une démarche graphique en apparence traditionnaliste, mais en réalité engagée et militante à bas bruit

Il apparaît que divers types de choix graphématiques peuvent être dégagés de ses textes, qui correspondent à la mise en œuvre de ces stratégies constructivistes qui nourrissent ce que j'appelle sa **démarche graphique**. Cette démarche repose sur une volonté contradictoire d'autonomie de la graphie créole et de convergence graphique avec l'orthographe de la langue de contact, même si l'adéquation totale du système étymologique créole et du système orthographique français est ontologiquement impossible. Impossible, puisque, le français, précisément, à la différence d'une langue comme l'espagnol (qui dispose d'un système de type graphique de nature phonétique), a, redisons-le, une écriture plurivoque, issue de l'imitation du latin³⁷ sur une base phonique très différente de celles des autres langues romanes (italien, portugais et roumain), en raison des influences germaniques subies.

Dans un cadre étymologique, l'unité graphique (ou, si l'on préfère l'identité graphique) est par définition impossible pour le créole, y compris aussi parce qu'il existe dans cette langue un certain nombre de mots qui n'ont pas un étymon français. La stratégie de l'écrivain créolophone-francophone qu'est Gilbert Gratiant vise, redisons-le, à construire un instrument qui sans être parfaitement unitaire, tende vers une unité optimale, résumable dans l'énoncé suivant : vers une graphie identique pour deux langues différentes. Sa visée est écologique en ce sens qu'elle tient compte de l'appartenance des langues au même écosystème lexique, c'est-à-dire qu'elle présente une approche holistique et non pas localiste de l'acte de lecture. On notera, à cet égard, que la graphie de type purement phonétique situe sa visée à l'opposé de la précédente, puisque dans son fondement « vocaliste », elle propose une approche pouvant se traduire par la proposition suivante, économique certes, mais dépourvue de toute ambition écologique en ce qui concerne notre situation sociolinguistique : « des graphies différentes pour des langues différentes ». Il y a lieu de signaler que cette dualité ne pose problème que parce qu'il s'agit de graphies de type

³⁶ *Digidi* et *madjhoumbé* sont issus de la fable intitulée « Taxi-pays » et *bitaco* de celle intitulée « Bec Zöphi »

³⁷ Il est à noter que le vocalisme français, contrairement à celui de l'espagnol et de l'italien, s'est considérablement éloigné de celui du latin.

phonographique, c'est-à-dire, rappelons-le, notant le signifiant et non le signifié des items linguistiques. Avec des graphies idéographiques, le problème ne se serait même pas posé. En effet, deux langues différentes comme le chinois et le japonais peuvent, on le sait, se lire avec le même système idéographique, à condition toutefois que le système utilisé corresponde au mode *katakana*³⁸

3. Vers une option tierce de système graphique pour le créole

3.1. A propos des éléments écographiques

La notion d'**écologème** dont je propose et justifie l'emploi recouvre non seulement l'usage fait de façon prémonitoire par Gratiant d'éléments glottoverses, mais aussi d'autres tentatives de penser et de gérer la relation créole/français en l'inscrivant concrètement dans le dispositif d'écriture du créole. Il importe de prendre en compte les réalités écolinguistiques en raison de leurs enjeux au service d'une lisibilité optimale. A cet égard, la transition vers une pratique écologique affirmée ne peut que constituer une véritable avancée.

Je pense avoir rendu clair pour tout un chacun que pour des raisons incontournables tenant à la spécificité structurelle et typologique des deux langues en contact, la pratique étymologisante, et tout particulièrement celle qui fait l'objet de mon analyse, au-delà des homogrames, implique les allogrames et les hétérogrammes, ces dernières configurations étant en réalité bien plus nombreuses que les homogrames³⁹. En d'autres termes, ce qu'il faut retenir dans la graphie étymologique de Gratiant, c'est sa visée écologique organique, ou si l'on préfère, consubstantielle. Cela dit, malgré ses efforts méritoires, l'encodage du système étymologique étant par nature particulièrement problématique parce qu'instable, il apparaît que le fondement de ce standard III, que je qualifie d'écologique, ne saurait avoir un fondement étymologisant, puisque le modèle étymologique est, par définition, extérieur aux contraintes phoniques et syntaxiques du créole. Par ailleurs, la démarche phonétisante, en cessant d'être rigide, ne peut que s'ouvrir à la démarche écolinguistique. On aura compris que la graphie proposée pour le standard II du GEREC⁴⁰ constitue

³⁸ Note à faire

³⁹ Identité formelle, à certaines exceptions près, tenant à la fonction syntaxique de l'item graphié (ainsi à la ligne 3 de l'extrait 1, on a « voyagé » (participe passé). Qu'en serait-il si nous avions trouvé à sa place l'item « voyager » (infinitif) ? Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des analyses et explications relatives aux choix de cette forme.

⁴⁰ Il n'y a pas été facile d'établir un consensus à son sujet, compte tenu des réserves prétendument glottopolitiques qui lui ont été opposées. La présente recherche vise apporter

la première esquisse, certes à dépasser, de cette **approche tierce** qu'il me semble indispensable de réaliser.

3.2. La leçon finale

3.2.2. *au plan fonctionnel*

L'étude des pratiques propres à Gratiant nous aura permis de mettre en oeuvre une dynamique de nature à fonder un troisième type de graphie dont la spécificité est de prendre en compte un ensemble lui-même complexe de paramètres propres à assurer la lisibilité optimale. Redisons le, il n'est pas question de choisir, après quelques décennies et dans une démarche palinodique de reniement, le « camp de l'étymologisme » assimilationniste contre celui du phonétisme subversif et, par là même, de faire l'apologie d'un système précédemment récusé comme impropre et débouchant sur une impasse, en raison de la différence structurelle et typologique du créole et du français..

L'idée centrale du présent travail renvoie à la manière dont les exigences communicatives (en l'occurrence, graphique et lexiques) induisent des stratégies de type constructiviste. On aura compris qu'une telle perspective ne peut logiquement que subordonner l'acte de graphie à celui de lecture. En d'autres termes, il conviendra de confirmer par la pertinence et la fécondité des propositions qu'un système graphique optimal est celui qui vise prioritairement à inscrire le sujet scripteur-lecteur dans une situation telle que ce système puisse produire une **lisibilité** et une **productivité lexicale**⁴¹ optimales.

3.2.1. *au plan idéologique : le « détricotage » du lien systématique établi entre étymologisme et assimilationnisme*

Redisons-le, une fois de plus, car il est très important de le comprendre : un système étymologique n'est pas forcément en soi un système qui relève de la pratique assimilationniste et du mimétisme culturels, tels qu'elle a émergé dans les sociétés coloniales et qui se trouve faire l'objet d'un rejet considéré comme légitime auprès des intellectuels soucieux d'émancipation. Je rappelle l'existence du créole colombien *palenquero* qui est écrit comme l'espagnol, c'est-à-dire de manière étymologique et que dans ce cas, étymologisme et phonétisme se confondent. Cette simple remarque confirme une fois de plus, s'il

des fondements à l'élaboration d'un standard commun à toutes les « écoles » graphiques de la zone américano-caraïbe.

en était besoin, l'aspect idéologique de postures qui trouvent leur fondement dans le rejet systématique de la pratique étymologique et l'adhésion à la pratique phonétique la plus étroite et la plus doctrinaire. Cela dit, il m'apparaît que la sortie du piège idéologique implique le rejet tout à la fois de la pratique étymologique et de la pratique phonétique comme telles, c'est-à-dire comme principe exclusif de notation des créoles à base lexicale française. Comprendre cela revient à s'ouvrir aux exigences de l'écologie linguistique (ou **écolinguistique**).

4. Principes écolinguistiques relatifs à l'optimisation de la lecture du créole

4.1. Pour un confort et une efficacité de lecture

Quoique tout à fait utile, la première vague de modifications caractérisant le standard II, loin d'optimiser la motivation pour la lecture et d'en faire un véritable plaisir, ne parvient pas totalement à la dépouiller de son caractère de **pensum**, précisément parce que le lecteur continue à être enfermé dans des mécanismes d'automatisme acoustique qui bloquent son **imaginaire lexique**⁴² (autrement dit, de lecture) et son indispensable faculté d'anticipation. Un système graphique se caractérisant par une univocité rigide induit un **formatage psycho-cognitif** nuisible à la possibilité pour l'apprenti-lecteur de donner sa pleine mesure comme lecteur. Je propose donc quelques éléments

⁴² Il importe, rappelons-le, de ne pas confondre l'adjectif « **lexique** », qui renvoie à la lecture, et l'adjectif « **lexical** », qui renvoie au substantif « **lexique** », c'est-à-dire au vocabulaire. L'**imaginaire lexique** est notamment constitué des profils singuliers que comportent, par exemple, les mots français. Il est en effet très utile à l'efficacité de l'acte lexique que des mots qui en français se prononcent de la même manière aient des profils graphiques différents. Exemples ; « tant », « taon », « temps » « tend » ou : « conte », « comte », « compte », ou encore : « laid », « lait », « les ». Dans le cadre du standard 1, l'imaginaire lexique du lecteur de créole comporte une pauvreté intégrale, dans la mesure où l'absence de variation supprime tout profil original et singulier aux différents mots. Pour les mêmes mots précités, nous avons dans le standard 1 : « tan » « kont » ou encore « lèt » (ce dernier mot pouvant signifier « lettre » ou « lait » dans divers créoles). Certes, le standard 3 ne peut corriger la pénurie d'imaginaire lexique pour tous les mots créoles, car il ne faut pas oublier que le fondement de notre système graphique ne peut, en tout état de cause, reposer que sur une base phonétique. Toute la question est de savoir comment assouplir l'univocité et de repérer quels sont les points où un allègement des signes diacritiques que sont les accents, voire l'installation d'une plurivocité utile, peuvent être mis en œuvre. En cela a consisté la tâche du standard II, complétée par le standard III.

supplémentaires pour une version III qui, loin de pouvoir (ou même de vouloir) concurrencer l'extrême plurivocité du **système orthographique** du français, est de nature à permettre un caractère plus opérationnel de la graphie créole et ce, à un degré plus élevé que l'actuel.

4.2. Concrétisation des principes de la démarche écographe

La démarche en question est guidée, en l'occurrence, par deux principes dont la concrétisation du premier correspond précisément aux objectifs visés et atteints par le standard II du GEREC :

A-réduire la surcharge visuelle provoquée par les semi-voyelles dans certaines positions et les diacritiques non pertinents qui constituent autant de surcharges cognitives gênant l'acte lexique.

Il est question ici d'une part de transformer en « i » tous les « y » qui ne sont pas en début de syllabe et, d'autre part, de supprimer tous les accents graves marquant les voyelles ouvertes en syllabe fermée.

- dans le premier cas (initiale de syllabe), on conservera le « y » dans : *yo*(ils/elles), *yè*(hier), *yélélé* (interjection) mais on le remplacera par « i » dans *nasion*(*nation*) , *misié*(monsieur/il), *pié* (pied).

- dans le deuxième cas, il s'agit de supprimer les accents graves surmontant un |e| ou un |o| quand ces derniers sont en syllabe fermées (dans ce cas, s'agissant de nos créoles des petites Antilles, il n'y a pas de choix possible autre que l'ouverture pour la voyelle). Nous aurons donc :

bò(fr : près de) mais *bol*(fr : bol)

tèbè(fr : idiot) mais *bel* (fr : beau)

Comme aucun autre choix n'est possible dans les créoles où en syllabe fermée les voyelles ouvrables (/e/, /o/) sont toujours ouvertes, cette notation sans diacritique (accent grave) est superfétatoire et correspond à ce que j'ai appelé précédemment une **hypergraphie**, même si le fondement de cette hypergraphie est différent de celui qui intervient dans la notation précédemment analysée *djhiabb* de l'extrait 3 (dont l'équivalent français n'est autre que « diable »).

Les modifications du standard I en standard II font passer de |y| à |i| de |è| à |e| et de |ò| à |o| dans certaines conditions contextuelles. Cela constitue, rappelons-le, un évident et utile moyen de supprimer de surcharges inutiles induites par le phonétisme intégral. Il est certain que ces changements, même s'ils n'ont guère attiré l'attention de la grande majorité des adeptes du

phonétisme intégral, constituent une entaille – et non des moindres – dans la pratique de la bi-univocité, fondement du phonétisme intégral.

B-Au-delà de l'étymologisme, mettre en œuvre la plurivocité par le biais d'un système de variation original, véritable chance pour la lisibilité optimale

La structure graphique particulière de la langue de contact (français ou anglais) n'a pas une importance cruciale. Autrement dit, l'important n'est pas que le système graphique français offre au créole l'opportunité d'une base étymologique. En effet, rappelons que si nos créoles étaient lexicalement issus de l'espagnol ou du portugais, étymologisme et phonétisme se confondraient. L'essentiel est que la langue créole soit inscrite dans une dynamique plurivoque, source d'une **idéographie secondaire**⁴³, même si pour atteindre cet objectif, on peut être amené à exploiter, de façon sélective et raisonnée, le capital étymologique disponible. La plurivocité n'étant pas synonyme d'étymologisme, l'utilisation de ce capital doit se faire de façon pertinente et sélective, le contraire d'une démarche assimilationniste. En d'autres termes, il faut comprendre qu'un créolophone (qu'il soit francophone ou anglophone) habitué à lire des langues à graphie plurivoque est gêné par une écriture phonétique stricte qui ne propose pas de stratégie lexicale diversifiée. Le drame avec l'écriture phonétique s'exprime de façon parfaite par la déclaration suivante souvent entendue : « Pour arriver à lire le créole, je suis obligé de déchiffrer à haute voix ». On voit bien que le phonétisme « pur et dur » va à l'encontre de la lecture silencieuse, laquelle se situe au fondement psychique de la lecture. La vocalité, d'une manière ou d'une autre, ressurgit, notamment sous la forme de la **subvocalisation**⁴⁴, qui, on le sait, est un frein majeur à l'activité lexicale optimale. La variation, ainsi qu'on le verra plus loin, peut parfaitement être produite en dehors du mimétisme étymologique.

C- créer une **homéostasie (ou harmonie)** entre non pas le créole et le français mais entre un système à base phonétique et un système à base plurivoque (que ce dernier soit le français ou l'anglais). Encore une fois, ne pas confondre plurivocité et étymologisme.

La critique selon laquelle ce nouveau système de type écologique serait de nature à favoriser les créolophones-francophones aux dépens des créolophones-

⁴³ Correspondant à la dimension pictographique des mots.

⁴⁴ La **subvocalisation** est, je le rappelle, la mise en mouvement intempestive de la glotte pendant l'acte lexicale.

anglophones tomberait d'elle-même. En effet, que le créole en question soit en contact avec l'anglais comme à la Dominique ou à Sainte-Lucie, ne supprime pas le fait qu'il s'agit là de créoles à base lexicale française. C'est pourquoi s'imaginer qu'on est dans une logique écologique intégrant la Dominique et Sainte-Lucie parce qu'on va proposer dans le système graphique de noter le phonème /ʃ/ sous la forme |sh|, c'est-à-dire à l'anglaise, au lieu de |ch| c'est n'avoir pas compris une donnée essentielle : la lecture aventure essentiellement **oculaire**, a besoin d'accroches⁴⁵ et non pas de choix arbitraires. Elle peut se transformer en « mésaventure visuelle » (dyslexique, notamment) si l'homéostasien⁴⁵ est pas réalisée entre les deux langues en contact. Un |sh| n'a de surcroît, aucune utilité pour un créolophone Saint-Lucien ou Dominiquais, dans la mesure où l'anglais utilise aussi le |ch|, comme dans |child|, même s'il note le phonème /c/, différent de /ʃ/. En conséquence, le plus important est de faire bénéficier la lecture du créole des effets idéographiques d'un système plurivoque. Cela constitue une avancée pour un système se voulant accessible à l'ensemble des franco-créolophones voire des anglophones parlant un créole à base lexicale française) et pas seulement la petite élite qui se complaît dans un système que les masses jugent particulièrement difficile.

5. Paradoxes croisés du phonétisme et de l'étymologisme

Dans la relation établie entre écriture étymologique et écriture phonétique, une contradiction doit être signalée : si la graphie phonétique du créole est plus facile à encoder, elle est plus difficile à décoder et, inversement, si un texte écrit en écriture étymologique est plus facile à lire, sa graphie, en raison de son instabilité qui ne fait que redoubler celle qui s'attache à l'orthographe du français), la rend difficile à encoder d'une manière systématique, ce qui est de nature à la disqualifier auprès des fabricants anti-assimilationnistes de systèmes graphiques du créole. Au-delà de ces paradoxes, mon propos vise à montrer que derrière les appréciations négatives et stigmatisantes dont fait l'objet la graphie étymologique des créoles à base lexicale française, cette dernière n'en comporte pas moins des stratégies qui ne se relèvent pas exclusivement d'une inspiration assimilationniste, même si toute assimilation des deux systèmes s'avère ontologiquement impossible quand, comme c'est le cas du créole et du français,

⁴⁵ Il convient de rappeler que la lecture d'une langue comme le turc, notée de façon phonétique à l'initiative de Mustapha Kemal, ne pose pas de problèmes de lecture particulier dus à son phonétisme. Dans ce cas, la langue développe ses propres stratégies d'accroche, où par exemple les signes diacritiques et la ponctuation jouent un rôle déterminant.

on a affaire à des langues différentes tant du point de vue structurel que du point de vue typologique.

VIII/ La version standard III

Ce nouveau standard récupère les **avancées** du standard II, qu'il prolonge par quelques **innovations**, qui pour être limitées, sont néanmoins cruciales.

1. La récupération des avancées du standard 2

1.1. cas de y (on maintient le passage à « i » dans les conditions précitées)

1.2. suppression de l'accent grave (concernant è et ò placés en syllabe fermée, c'est-à-dire terminée par une consonne).

2. Les innovations en matière graphématique (ou représentation des phonèmes par des graphèmes):

2.1. lessurcharges positives : le procédé du redoublement de consonnes

2.1.1. les consonnes concernées

Il est proposé de redoubler seulement la consonne finale de syllabe et uniquement quand cette dernière est « t » ou « s » et exclusivement après **voyelle graphique** a, e, i, o, u (donc à l'exception des nasales: an, en, on, qui correspondent à des sons vocaliques, mais sont terminés par des **consonnes graphiques**). Ce redoublement vise à un effet créoloverse, puisqu'il oriente le lecteur par anticipation vers une lecture créole et non française. Par ailleurs, on ne peut qualifier cette variation d'étymologique, puisqu'elle produit des mots dont la configuration diffère de celle de leurs homologues français.

Ainsi on aura :

|mass| au lieu de |mas| (fr : masque)

|batt| au lieu de |bat| (fr : battre)

|press| au lieu de |pres| (de : presque)

|vett| au lieu de |vet|⁴⁶ (fr : vert)

|liss| au lieu de |lis| (fr : lisse)

⁴⁶ En redoublant le |s| final, on supprime les risques d'effet « e muet », préjudiciables à une lecture correcte.

|Litt| au lieu de |lit| (fr : lutte)

|lapposs| au lieu de |lapos| (fr : poste)

|pott| au lieu de |pot| (fr : pot)

|kouss| au lieu de |kous| (fr : course)

|toutt| au lieu de |tout| (fr : tout)⁴⁷.

⁴⁷ A l'occasion d'une récente discussion sur la graphie avec l'écrivaine Terez Léotin, cette dernière m'a fourni un exemple vécu par elle, qui confirme la nécessité de mettre en œuvre la valeur anticipatrice du redoublement de « t ». Il s'agit d'un créolophone non expert en lecture du créole, qui dans une exposition de peinture, a lu la séquence suivante : « **tout koulè** » en prononçant [tu], comme en français. Avec le redoublement [tt], il aurait lu, comme il se doit : [tut] et non pas [tu]. Il est intéressant de noter également qu'e ce lecteur a lu le terme « **koulè** » comme s'il s'agissait de « **koulé** » (du verbe français « couler », qui n'a rien à voir avec la notion de « couleur »). On voit bien que, comme le français, langue écologiquement liée au créole, ne connaît pas le « è » final (sauf mot exotique, forcément minoritaire), la stratégie de lecture de la personne en question l'a conduite à lire « koulé », avec un e fermé final) au risque de pervertir le sens même du message, voire de se trouver dans une certaine incohérence. Il fallait en fait comprendre : « toutes les couleurs ». Le fait que ce lecteur soit novice est intéressant, car le problème de la lecture se pose de manière plus crue avec les novices qu'avec les experts, à savoir les fabricants de systèmes graphiques, les enseignants de créoles, etc. Leurs stratégies sont de nature à nous éclairer sur les parcours qui conduisent à une inscription concrète et non pas désincarnée dans la lecture du créole.

x

⁴⁸ Dans la dynamique rappelée précédemment de la saisie perceptuelle des unités graphiques, le redoublement du « s » comporte une vertu anticipatoire qui, dans le contexte écologique créole-français, évite au lecteur de s'orienter vers la prononciation (notée en Alphabet Phonétique International sous la forme [tu]) au lieu de [tut], qui est la forme escomptée. Du point de vue de l'efficacité de la lecture, cela est d'une importance capitale. Il serait dommage d'en faire l'économie, au nom du conservatisme.

⁴⁹ La variation et les exceptions du français ne sont pas gratuites. Elles sont le résultat d'une tradition inscrite dans l'histoire du français et constituée par la mise en avant de la relation génétique de cette langue au latin. L'orthographe française est la conséquence d'un étymologisme qui au plan historique n'avait pas les connotations mimétiques que peut aujourd'hui revêtir le recours à une écriture étymologique du créole. On l'aura compris, pour ce qui est de la graphie du créole, notre mot d'ordre pourrait s'énoncer de la manière suivante : ni phonétisme absolu, ni étymologisme mimétique !

⁵⁰ Cette faille, particulièrement intéressante dans le système se voulant rigide du standard I doit nous convaincre de ce que la religion de l'univocité absolue cède le pas aux nécessités de la notation de la langue. En effet, personne ne prononce avec une nasale : « Sentan » (soit en Alphabet Phonétique International : [sɛ̃tã]), ce qu'on serait obligé de faire si n'avait pas été introduit un |à|, pour noter « Sentàn » et produire de la sorte la dénasalisation nécessaire. Comme quoi, la langue prime et la graphie doit être à son service et non l'inverse !

⁵¹ Il convient encore de rappeler la nature de l'acte **lexique** (ou de lecture), qui, redisons-le, constitue une **aventure oculaire**, donc impliquant la physiologie de la vue, telle que la décrit les neurolinguistes comme, par exemple, Dehaene, 2007.

⁵² Il convient encore de rappeler la nature de l'acte **lexique** (ou de lecture) qui est une **aventure oculaire**, donc impliquant la physiologie de la vue, telle que la décrit les neurolinguistes comme, par exemple, Dehaene, 2007.

Cette réforme est précisément de nature non seulement à donner plus de **corps** à la graphie créole, mais encore à optimiser les vertus du standard II. En effet, le mot créole signifiant « presque » est noté dans le standard 1 sous la forme |près|, dans le standard II sous la forme |pres| (avec effacement de l'accent grave) et dans le standard III, sous la forme |press|. Il en est de même pour la graphie |tout| (standard 1 et 2) qui dans le standard 3 est noté |toutt|⁴⁸. On note donc que si le standard 2 a pour objectif principal d'alléger la graphie, en supprimant les éléments de surcharge visuelle que sont notamment les accents, le standard 3, en raison de la valeur anticipatrice de |ss| et |tt| il permet une meilleure gestion de l'acte de lecture, dans un contexte francophone. Il convient de rappeler que si l'excès de variation et d'exceptions gratuites⁴⁹ constitue une source d'handicap, en revanche, tout système graphique dépourvu de variation et d'exception (cf. le standard 1, au cas près de mots tels que « Sentàn », terme relevé et analysé précédemment) est un système désincarné⁵⁰ et qu'un tel système constitue un obstacle à une **lisibilité optimale**.

2.1.2. les limites du procédé de redoublement de consonnes

La nécessité d'un certain degré de variation fondé sur des bases non-étymologiques est de nature à amplifier davantage la dérégulation du système univoque, véritable corset imposé au créole. Mais, sauf à vouloir s'inscrire dans une démarche gratuite, on doit prendre conscience de ce que la réalité linguistique et graphique du créole ne nous fournit pas les fonctionnalités permettant une plus grande extension de cette plurivocité. Je ne vois pas, au-delà du redoublement de |s| et |t| placés en position finale, quelles autres modifications pourraient être apportées qui puissent tenir compte des impératifs créés par l'écosystème créole-français, mais la question reste ouverte à une réflexion collective. Il est certain que redoubler un |b|, un |d| ou un |g|, ou encore un |l| placés en finale serait une aberration gratuite, car cela n'apporterait rien à la lisibilité optimale du créole. En effet, si nous avons les mots « bab » (fr : barbe), « tod » (fr : tordre) et « bag » (fr : bague), « mil » (fr : mille), « soup » (fr : soupe) il n'y a aucun intérêt à les noter respectivement : |babb|, |todd| et |bagg| |mill| et |soupp|.

La pertinence veut donc que l'on note :

|chans| (fr : chance) et non pas |chanss|

|mwens| (fr : moins) et non pas |mwenss|

|rinons| (fr : renonciation) et non pas |rinonss|

Le redoublement de « s » dans ces derniers cas n'aurait aucun effet créoloverse particulier. Il relèverait de la pure gratuité, puisque, en l'occurrence, il n'aurait aucune valeur d'anticipation. Il deviendrait par là même une surcharge graphique, parce que non pertinent au plan de l'écosystème graphique. L'élaboration d'un allègement graphique ou encore d'une plurivocité amplifiée ne peut donc se faire de façon gratuite. Il n'y a pas, en effet, d'autre justification à cette démarche que la fonctionnalité objective des mécanismes en cause.

3. Au-delà de l'étymologie-impasse, l'étymologie-passerelle comme recours marginal et *ad hoc* contre l'ambiguïté structurelle

La notion d'ambiguïté structurelle recouvre ici l'existence d'homonymies qu'un système à base phonétique radicale ne peut réduire en raison de son caractère **homographique**. La relation écologique du créole et du français non seulement n'interdit pas, mais suggère que le code phonétique soit assoupli pour faire place à quelques exceptions inspirées par l'orthographe du français. Il est justement une occasion très opportune d'exception, celle qui consiste à résoudre l'homophonie des mots prononcés respectivement [lɛt] et [mɛt] et signifiant dans un cas : « lettre » ou « maître » et, dans l'autre, « lettre » ou « lait ». On constate que la différenciation de ces différents mots du français débouche au contraire en créole sur une homonymie. Pour réduire cette dernière, une proposition consiste à noter |ai| : *laitt* (fr : lait) et *maitt* (fr : maître) et à maintenir le |e| dans le cas de *lett* (fr : lettre) et *mett* (fr : mettre). Pour ce qui est de *mett* En créole guadeloupéen, il ne saurait y avoir de confusion entre le sens de « mettre » (verbe) et mètre (nom), précisément parce que ces deux éléments appartiennent à des classes grammaticales différentes. Le créole martiniquais évite toute ambiguïté, puisqu'il présente la forme *mété* (fr : mettre).

Certes, un tel procédé de désambiguïsation, outre qu'il n'a pas forcément de justification pancréole (ainsi que nous le montre le cas du guadeloupéen) n'est, certes, pas d'une grande rentabilité, puisqu'elle ne concerne qu'un nombre très limité d'items. Elle représente néanmoins une illustration de la coopération graphique entre créole et français, en dehors de tout a priori fondé sur la

minoration d'une de ces langues ou la domination de l'autre. La graphie du français peut, à titre exceptionnel, constituer une solution *ad hoc*. Nous sommes là en plein dans le cadre de la démarche écographique et écoléxique.

2.3. Et la lettre |x| ?

Il est paradoxal que la lettre |x|, très utilisée en mathématiques, ne soit à ce jour retenu dans aucun système graphique créole à fondement phonétique. Comment se servir, en toute cohérence, de ce graphème dans le cadre d'une indispensable démarche mathématique, si l'écriture du créole ne lui fait aucune place ? Pour répondre à ce questionnement, on peut partir (avec leur équivalent graphique français et/ou anglais) des exemples de mots suivants pour lesquels une graphie nouvelle est proposée :

- *annax*, au lieu de **annaks* (fr : en axe)
- *exanp*, au lieu de **egzanp* (fr : exemple, ang : example)
- *exèsiss*, au lieu de *egzèsiss* (fr : exercice, ang : exercise)
- *lexanmen* au lieu de **legzanmen* (fr : examen, ang : examination)
- *taxiau* lieu de **taksi* (fr et angl : taxi)
- *les prénoms Alex ou Alexann* (fr : Alex, Alexandre, ang : Alex, Alexander).

Cette graphie est délibérément étymologique, mais son adoption correspond à un recours marginal, tenant compte de la proximité écosystémique des deux langues. La justification de ce choix graphématique repose sur le caractère exceptionnel du graphème |x|, qui, d'une part, correspond à deux phonèmes à savoir k+s ou g+z (ce qui n'est pas compatible avec un phonétisme radical) et, d'autre part, pour cette même raison, pâtit d'une totale invisibilité dans les standards I et II. Ainsi donc, à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle !

Remarque importante : y a lieu, toutefois, d'indiquer des exceptions à ce type de transcription. En effet, un problème se pose, qui est de savoir comment écrire l'homologue créole du mot à la fois français et anglais « action ». Faut-il l'écrire *axion* ou bien *aksion* ? La seconde graphie s'impose compte tenu du contexte écologique qui autorise une exception : tant le français que l'anglais ont : |ct| et non pas |x|. Quant à un mot comme « accident », faut-il l'écrire *axidan* ou bien *aksidan* ? La deuxième graphie semble également s'imposer, dans le même cadre justificatif, car ce mot est en rapport avec le signifiant graphique identique en français et en anglais. Il comporte sous la forme « accident » non pas le graphème |x|, mais la séquence |cc|. La graphie *aksidan* ne fait que traduire le caractère décréolisé (par francisation) du mot en question, dont la version non francisée n'est autre que *blo*. Il en va de même d'un terme comme *exsé*, issu du français « excès », comportant un |c| après le graphème |x|. Comme quoi, la

problématique de ladécréolisation n'est pas étrangère à celle des relations écolinguistiques qui président au fonctionnement du créole⁵¹. Nous sommes dans un cas où l'étymologie a un rôle de « passerelle » parce qu'elle fournit une solution *ad hoc*, en rapport avec l'orthographe non seulement du français, mais aussi de l'anglais, ces deux langues traitant quasiment de la même manière le graphème |x|, ce qui est de nature à ne pas porter préjudice aux locuteurs des créoles de la Dominique et de Sainte-Lucie, ces derniers étant, rappelons-le, des créoles BLF, en contact avec l'anglais.

3.1. Un bref rappel : notation de phonèmes (domaine graphématique) et configuration des lexèmes (domaine lexématique)

Nous avons vu précédemment les innovations graphématiques portées par le standard II, à savoir, par exemple, celles qui concernent la notation de certains phonèmes. A titre d'exemple, rappelons les modifications suivantes : le sort réservé au semi-voyelles |y| et |w|, quand elles ne sont pas placées en début de syllabe : *nasion* (nation) et non pas **nasyon*, pié (pied) et non pas **pyé*. Ou encore la suppression des accents graves en syllabe fermée (terminée par une consonne) : *ped* (perdre) et non plus **pèd* ; *diez* (élégance) et non plus **dièz*.

L'utilisation d'un code graphique ne se réduit pas à la seule notation de phonèmes (que cette notation produise de la bi-univocité ou, au contraire, de la plurivocité). Elle consiste aussi et surtout à gérer la configuration des mots de la langue, à savoir le niveau **lexématique**. A cet égard, l'idée de la totale facilité d'encodage des systèmes purement phonétiques est un leurre, car le problème de la graphie des mots eux-mêmes reste entier. Nul n'ignore que l'orthographe de la langue française se caractérise par le fait suivant : tant qu'on n'a pas vu écrit un mot français, on ne sait pas comment il s'écrit. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler la variation utile pour le décodage (en raison de ses vertus pictographiques), mais inconfortable pour l'encodage des termes homonymes suivants comte/compte/conte. Si, en dehors du recours étymologique systématique, il est hautement souhaitable d'introduire une certaine dose de variation dans la notation des phonèmes du créole, en revanche, il y a donc lieu de bien cadrer par des principes les plus rigoureux possibles, la configuration des mots du lexique. Il importe de reconsidérer complètement l'ensemble du système en cours, afin d'en supprimer les surcharges, dont la plus importante est constituée, ainsi qu'on le verra, par le **trait-d'union**. Les procédures d'allègement de la composante graphématique est d'autant plus indispensable

⁵² J'aurai l'occasion de présenter dans une autre cadre des analyses consacrées à la question capitale de la décréolisation, y compris dans ses incidences sur la question de la graphie

que la composante lexématique requiert de la part du scripteur-lecteur une vigilance propre à lui permettre d'accéder à une bonne maîtrise des contraintes et un bonne gestion des exigences du système lexical de la langue créole.

3.2. Eléments graphiques structurant les configurations : mise en conjonction ou en disjonction

La conjonction s'effectue à l'aide de deux éléments de jonction (ou joncteurs) : le **blanc zéro** (les éléments sont collés), l'**apostrophe** (') et le **trait d'union**. Quant à la disjonction, elle se marque par le **blanc graphique** (les différents éléments sont séparés). Quelle que soit la modalité concernée (conjonction ou disjonction), il convient que sa mise en œuvre ne dépende pas d'un nombre trop élevé de consignes données au scripteur. Moins nombreuses, en effet, seront ces dernières, plus facilement elles seront intégrées. Cela n'est nullement contradictoire avec le fait que la démarche optimale d'encodage, tout comme celle de décodage, s'inscrit dans une dynamique de type constructiviste, conformément à la théorie émise par le psychologue Piaget ().

3.2.1. la configuration par conjonction

A- le blanc zéro (ou l'absence d'espace graphique)

Quand une même unité lexicale est répartie sur plusieurs mots graphiques, les entrées du dictionnaire qui s'y réfèrent se trouvent dispersées, ce qui nuit à la visibilité de ladite unité et, par conséquent, au développement lexical du créole. Le français est depuis les origines la langue dite « lexificatrice » du créole et cet état de fait, associé à divers autres phénomènes d'ordre sociolinguistiques, a induit un parasitage du créole par rapport au français. La visibilité fournie au lexique créole par le dictionnaire est de nature à promouvoir une relation nouvelle et assainie entre le créolophone et sa pratique langagière. Cela relève de la responsabilité du lexicographe. Il convient par ailleurs de noter que les mots de cette liste sont dits **oxytons**, autrement dit qu'ils sont affectés par l'accent tonique placé sur la dernière syllabe, réalité prosodique propre aux lexèmes créole. De toute évidence, cette donnée est de nature à favoriser, en plus une intégration à la fois phonologique et lexicale, mécanisme qui ne contredit pas le fait que ce standard II est fondé sur un rapport non pas acoustique mais oculaire du scripteur aux mots qu'il transcrit. Les séquences concernées sont les suivantes :

a) constituant un nom comportant un ou plusieurs éléments désignant une partie du corps : *bòdjel* (rebord) ; *boljounou* (rotule) ; *fê gwodjol/godjol* (faire la moue) ; *gwodwett* (pouce) *tidwett*(fr : auriculaire) ; *maltett* (migraine) ;

malzorey(otite/minable) ; *douvantett* (front) ; *platpié* (plante des pieds); *piébwa* (arbre, au sens générique⁵²); *plendjol* (gifle); *poudjel* (chamaillerie, engueulade) ; *poudjélé* (se chamailler, engueuler), etc.

b) comportant le mot èet ses variantes(fr : heure) : *inè* (une heure) : *dézè* (deux heures) ; *katrè* (quatre heures) ; *sentjè* (cinq heures) ; *névè* (neuf heure), etc.

c) comportant le mot *an* (an, année) : *dézan* (deux ans) ; *katran* (quatre ans) ; *uitan* (huit ans) ; *névan* (neuf ans), *tjenzan* (quinze ans).

d) comportant les éléments initiaux suivants :

l : *lanmou*(amour) ; *lidé* (idée) ; *linivè* (univers).

la : *dlo lajenni* (eau de jouvence) ; *latè* (terre) ; *lapot* (porte) ; *latouwonni* (entourage, environnement) ; *lajistiss* (justice) ; *lenjistiss* (injustice)⁵³.

lé : *léfray* (mon ami) ; *lézom*(l'ami) ; *pitjé létjett* (plonger), *Lézétazini* (Etats-Unis), *lédoukwé* (les ressources, en général), *Lézétazini* (Les Etats-Unis), *Lézend* (Les Indes).

lè : *lèmonn*⁵⁴ (le monde, en général).

di : *tanbou dibass* (sorte de tambour créole) ; *difé* (feu) ; *diri* (riz) ; *dité* (tisane).

ti, dans les cas suivants :

- dans les mots qui sont de près ou de loin en rapport avec la notion de famille : *timanmay/tianmay*(enfant) ; *tiboug* (garçonnet) ; *timoun* (enfant) ; *gran timoun* (enfant grand) ; *tifi* (fillette) ; *tiyich* (petit-fils ou petite-fille) ; *tifanm* (nana) ; *tifrè* (petit frère) ; *tikouzen* (cousin éloigné).

-dans les mots qui indiquent une petite quantité : *tibren* (un peu de), *titak* (un peu de) ; *tigoutt* (un peu de) ; *timiètt* (un peu de) ; *tizinng*(un peu de).

⁵³Par contre, au sens spécifique, la séquence est notée de façon disjointe : *pié mango* (manguier), *pié zoranj anmè* (oranger amer).

⁵⁴Il convient de noter que des mots comme *lajistiss* (la justice) *lenjistiss* (l'injustice) *lédoukwé* (les ressources), *lèmonn* (le monde), précédés du déterminant à valeur générique se présentant sous la forme *l/lé/lè* peuvent fonctionner avec un déterminant défini, démonstratif ou indéfini :

- *Pa ni piess jistiss adan péyi ta la* (il n'y a aucune justice dans ce pays).
- *Man pa ka sipoté enjistiss-tala* (je ne supporte pas cette injustice).
- *Péyi-tala ni anchay doukwé* (ce pays a beaucoup de ressources).
- *Adan linivè ni pliziè monn* (dans l'univers, il y a plusieurs mondes).

⁵⁴Le mot français « monde » est à l'origine de deux mots créoles : *moun* (personne, gens, autrement dit : humains) et *monn* (monde). Ce dernier mot peut avoir un emploi générique : *lèmonn* : *lèmonn an banbanm* (le monde est en perdition) ou spécifique : *ni pliziè monnadon linivè* (il y a plusieurs mondes dans l'univers).

gran (dans les mots qui sont de près ou de loin en rapport avec la notion de famille) : *granmoun* (adulte/ vieillard) ; *granpapa* (grand-père) ; *granmanman* (grand-mère) ; *granmatant* (grande tante) ; *grantonton* (grand-oncle).

vié (les termes de près ou de loin en rapport avec la notion de famille : *viékò* (vieux, vieillard) ; *viéfanm* (vieille femme) ; *viénonm* (vieillard).

e) certaines séquences naturellement perçues comme faisant un tout et comportant à l'initiale notamment (mais pas uniquement) des déterminants, des adverbes ou des prépositions (liste non exhaustive) :

an (déterminant indéfini : *anchay, anlo, anpil, anpatjé, antjolé* (beaucoup de)

dé (déterminant à valeur de pluriel) : *délè* (parfois)

ki (déterminant interrogatif) : *kisa ?* (quoi ?) ; *kiless* (lequel ?)

pa : *padavrè* (du fait que, parce que), *pamwen* (en ce qui me concerne)

pou : *pouloss* (alors) ; *poudayè* (d'ailleurs) ; *poulapéti* (à cause de/ parce que)

an (préposition) : *andéwò* (dehors, à l'extérieur)

ann⁵⁵ (variante de *an* devant une voyelle) : *annod* (convenable) ; *annafè* (indiscret, curieux)

aloss (adverbe) : *aloski* (alors que)

kon (adverbe) : *konsa* (ainsi)

tan (adverbe) : *tansifett ki* (tant et si bien que)

tou (adverbe) : *toukon* (comme), *toula* forme renforcée de duratif (là en train de)

préposition + adjectif + nom : *aselfen* (afin de)

f) celles constituées de mots reconnaissables, ne pouvant fonctionner de manière autonome dans le contexte en question et pour lequel un dictionnaire doit constituer une référence, car le scripteur peut tout aussi bien être tenté de les noter avec blanc graphique. D'où, ici encore, la responsabilité des lexicographes. On peut citer les mots suivants : *anbèn* (hypocrite, sournois) ; *aléliwon* (sans cesse) ; *batmanman* (scandale) ; *bètafé* (luciole) ; *bètabondié* (coccinelle) ; *chouvalbondié* (phasme) ; *diridou* (riz au lait) ; *doudou* (chérie) ; *fouyapen* (fruit à pain) ; *dirigonfliss* (opportuniste) ; *kouskouri* (course, compétition) ; *mètamanniok* (chef, leader) ; *pendou* (gâteau créole) ; *potomitan* (pilier central) ; *vanvini* (étranger, immigré) ; *touféyenyen* (sorte de bal populaire) ; *vanmennen* (étranger, migrant) ; *vanvini* (étranger, migrant) ; *vansimen* (célèbre, notoire) ; *wonnbwa* (correction, raclée) ; *wopandi* (type de nuage de pluie) ; *wostòtòt* (soutien-gorge) ; *wélélé* (chahut) ; *wotéba* (à étage).

⁵⁵ Par contre quand les deux éléments sont repérables, comme c'est le cas, quand on a affaire à un nom de pays commençant par une voyelle, on note avec blanc graphique : *ann Almay* (en Allemagne), *ann Espay* (en Espagne) *ann End* (en Inde), *ann Itali* (Zn Italie).

g) celles constituées de mots dans lesquels on ne perçoit pas d'éléments pouvant avoir une quelconque autonomie : *annans* (exalté); *boug* (gars) *dimanch* (dimanche); *dòmi* (dormir); *lélé*(fouet culinaire, agitateur) ; *fanm* (femme) ; *kréyol* (créole) ; *lèlè* (niais); *lèkètè* (maniéré, ridicule) ; *mapipi* (champion) ; *masonn* (mur) ; *nonm* (homme) ; *palé*(parler); *prèlè* (élégant) ; *rivé* (arriver) ; *tounen* (tourner) ; *vini* (venir) ; *wonm* (rhum), *zizitata* (harceleur), etc.

Note importante : un indice d'agglutination est apporté par la prosodie. L'accent tonique en créole frappant la dernière syllabe d'un mot, un lexème sera d'autant plus considéré comme relevant d'une agglutination accomplie que l'accent tonique portera sur cette dernière syllabe. Selon qu'une séquence sera notée sous forme de blanc zéro ou de blanc graphique, l'accent sera ou non sur la dernière syllabe. La graphie a, rappelons-le, un impact sur la langue.

Il n'y a pas de doute que les compétences de l'ensemble de la communauté linguistique étant assez dispersée, le fait d'écrire les mots avec blanc zéro ne peut que produire une convergence dans les compétences lexicales de cette communauté. Cette convergence constitue un moyen de promouvoir la créativité lexicale. Il n'empêche que les scripteurs hésiteront certainement entre les deux options, mais cela ne présente pas de conséquences préjudiciables du point de vue du décodage. Reconnaître cela revient à ne pas cautionner les dérives de l'orthographisme, tel qu'il opère dans le système d'écriture de la langue française, constituant par là même une sorte de camisole pour le scripteur. Un code graphique établi pour le créole se doit de l'éviter. Cela dit, qu'il s'agisse de noms, d'adjectifs, d'adverbes, de prépositions ou de verbes, le blanc zéro présente un avantage certain, qui est d'assurer la visibilité lexicographique des lexèmes du créole. Il en va de la responsabilité du lexicographe.

B- l'apostrophe (accompagne toute consonne ou semi-consonne qui, sans cela, risque de demeurer isolée⁵⁶). Cette apostrophe peut se placer soit avant, soit après ladite consonne :

a) les mots terminés par une voyelle et suivis d'un complément pronom personnel sous la forme isolée *w* et *y* : *man wè 'w* (je t'ai vu(e)e) ; *man wè 'y* (je l'ai vu(e)) ; *anlè 'y* (sur lui/elle) ; *loto 'w*(ta voiture) ; *ta 'w*(le tien/ la tienne) *ta 'y* (le sien/ la sienne).

⁵⁵Dans les standards I et II, seules étaient concernées les semi-consonnes |w|et |y|.

b) la préposition *di/dè* se présentant sous la forme d'une simple consonne *d*: *mwa d'mé* (mois de mai) *mwad' jiyé* (mois de juillet) *mwad'aou* (mois d'août) *chapé d'bangn* (scélérat) *rézen bò d'lanmè*(raisin de bord de mer); *dézèd'tan* (deux heures)

C- le trait d'union

La suppression de ce signe comme élément de liaison entre un nom et son déterminant postposé constitue un allègement considérable. Cela permet précisément son maintien dans les mots composés. Il s'agit, en l'occurrence des verbes dits sériels⁵⁷: *tounen-viré-balansé* (hésiter); *alé-vini* (aller et venir); *kouri-désann* (descendre en courant); *mennen-vini* (amener); *mennen-alé* (emmener).

3.2.2. la configuration par disjonction

La configuration par disjonction concerne en fait tous les cas autres que ceux indiqués précédemment à savoir ceux concernant le blanc zéro, l'apostrophe et le trait d'union. Les propositions présentées ici correspondent à une liste ouverte et, pour cette raison, n'ont pas la prétention de couvrir tout le champ des contextes concernés. Elles ne sont donc fournies qu'à titre indicatif et non pas exhaustif. Cela dit, elles constituent donc une véritable subversion des principes établis par le standard I et non remis en cause par le standard II. On commencera par les séquences où intervient la suppression du trait d'union.

A- La suppression du trait d'union

Le rôle syntaxique du trait d'union, exigeant de la part du scripteur le recours à une analyse grammaticale plus ou moins sophistiquée, ne peut que constituer un obstacle à la facilité d'encodage. Dès lors, de nombreuses sources d'hésitations seront levées, car beaucoup de structures graphiques seront concernées par la limitation du trait d'union, qui n'apparaît plus, à titre d'exemples, dans les séquences suivantes :

a) séquences composées d'éléments de détermination postposés tels que :

⁵⁶ Cette apostrophe peut être utilement exploitée du point de vue pédagogique. Elle permet, en effet, de distinguer, d'une part, les verbes sériels dont on comprend qu'ils soient reliés par un signe graphique tel que le trait d'union et, d'autre part, des mots qui n'entrent pas dans le mécanisme de la sérialisation. Il s'agit des items tels que *pran* (*Nou pran kouri*, signifiant « Nous nous sommes mis à courir », ou encore *fini* (*Nou fini palé*, signifiant : « Nous avons fini de parler »).

La/lan, a/an : *tab la*⁵⁸(la table) ; *fanm lan* (la femme) ; *lanmè a* (la mer), **pon an**(le pont)

Lasa⁵⁹ (en guadeloupéen) : *madanm lasa* (cette femme)

Sa/ésa : *ki moun sa ?* (qui ?) ; *ki koté sa ?* (où donc ?) ; *ki mafouti ésa ?* (non ! mais alors !) ; *ki bagay sa ?* (quelle chose ? quoi ?) ; *ki biten sa ?* (quelle chose ? quoi ?)

Mwen : *Loto mwen* (ma voiture) ; *liv ou* (ton livre)

b) la succession d'éléments de détermination

Ta mwen an : *Mi ta mwen* (voici le mien) au lieu de **Mita-mwen-an* ; *Misé ta mwen an* (voici les miens), au lieu de **Sé ta-mwen-an*.

c) les noms spécifiques⁶⁰ d'arbres comportant le mot **pié** : *pié fouyapen* (arbre à pain) au lieu de **pié-fouyapen* ; *pié zoranj* (oranger) au lieu de **pié-zoranj* ; *pié lajan* (pompe à fric), au lieu de **pié-lajan* ; *pié prin sitè* (prunier de cithère), au lieu de **pié-prin sitè* ou de **pié-prin-sitè* ; *pié sirett kochon* (surettier-cochon), au lieu de **pié-sirett kochon* ou bien **pié-sirett-kochon*.

d) la séquence adjectif interrogatif + nom

Elle est désormais notée avec blanc graphique, c'est-à-dire de façon discontinue
Ki moun ? (qui ?) au lieu de **kimoun ?* ; *ki koté ?*⁶¹ (où ?), au lieu de **kikoté ?* ; *ki lè ?* (quelle heure ?), au lieu de **kilè ?* ; *ki sa* (quoi ?), au lieu de **kisa ?* ; *kitan ?* (quand ?), au lieu de **kitan ?*

B-adjectifs, adverbes ayant pour composante une préposition initiale connaissant ou non des variantes :

A : *a kontrilanm* (à contre-courant) au lieu de **akontrilanm*.

⁵⁷Le créole guyanais comporte toujours la forme **a** : *tab a* (la table) ; *sa tab a* (cette table).

⁵⁸**tala** (en martiniquais) : *boug tala* (ce type) ; **sala** (en saint-lucien) : *nonm sala* (cet homme).

⁵⁹Contrairement au terme générique *piébwa* (correspondant au français « arbre »), noté sous forme conjointe.

⁶⁰A partir de *ki koté ?*, on trouve aussi la forme réduite : *koté ?* (qu'il convient de noter de façon continue).

Ala : *ala bébétoum* (tombé en enfance), au lieu de **alabébétoum* ; *ala chien* (à la manière d'un chien), au lieu de **alachien* ; *ala gadigadar* (de manière énergique) au lieu de **alagadigadar*.

An : *an chien* (miséreux) au lieu de **anchien*; *an chinpontong* (dans la dèche), au lieu de **anchinpontong* ; *an sitjett* (en secret), au lieu de **ansitjett* ; *an mizi an mizi* (au fur et à mesure), au lieu de **anmizi-anmizi*.

Ann : *ann afê* (fouineur), au lieu de **annafê*; *ann od* (correct), au lieu de **annod*

Anba : *anba fey* (hypocrite), au lieu de **anbafey*

C- Lesséquences correspondant aux pronoms personnels réfléchis, lesquels sont formés avec l'élément *kò* : *kò mwen* (me), *ko'w* (te) *ko'y* (se), *kò nou* (nous), *kò zott* (vous), *kò yo* (se).

D- Les séquences comportant le verbe *fê* : *fê godjol* (faire la moue) ; *fêdjendjen épi* (se moquer de) ; *fê lafett* (plaisanter/ faire la fête) ; *fê labonm* (faire la noce) ; *fê lèlè* (se comporter de façon ridicule), *fê tilili* (abonder) ; *fê minimini* (miroiter), *fê makak* (faire des simagrées), etc.

E- Certaines formules faisant intervenir des noms propres du type : *sakré yich Man Bans* (espèce de connard) ; *bett a Man Ibè* (bête à Madame Hubert)

F- Les séquences pour lesquelles l'évaluation de la synthématisation n'est pas aisée :

- a) la succession verbe + nom : *batt douss*, *fann djol*, *fann frisi*, *fann fwa*, *pété djol*, *pété frisi*, *pété ren* (bousiller, esquinter), *fouté fê* (agir avec exagération).
- b) la succession verbe + préposition : *bay adan* (foncer sur/se consacrer à)
- c) la succession verbe + adverbe : *an moun dòmi déwò* (un sans abri)
- d) la succession nom + adverbe : *an fanm déwò* (une amante/maîtresse) ; *an moun andéwò* (un étranger)
- e) la succession nom + nom : *manjé kochon* (réalité confuse), *fanm potomitan* (femme forte).

G- Les séquences constituées à l'initiale d'éléments tels que *jan*, *jess*, *fossmanniè*, *mess*, *tjè*, comme en témoignent les exemples suivants : *jan fê* (pratique), *jess vakabon* (délit), *foss kouyon* (degré élevé de bêtise) ; *foss koko* (puissance sexuelle) ; *manniè wè* (point de vue), *mess rat* (avarice), *mess mòlokoy* (indolence), *tjè djok* (courageux/courage, vaillant/vaillance), *tjè*

feb(pusillanime/pusillanimité). Ces compositions ne sont pas lexicalisables sur le mode de l'agglutination, parce que, leur liste étant ouvertes, elles ne peuvent faire l'objet d'une entrée unique dans le dictionnaire. Par ailleurs, cette non-lexicalisation se traduit par la place de l'accent tonique, qui frappe non pas la voyelle finale de la séquence, mais celle de chacun des éléments lexicaux. Il revient donc au dictionnaire d'intégrer le maximum d'information aux différentes entrées correspondant à chacune des composantes de ces unités lexicales non liées (par exemple, une entrée à *mess* et une autre à *mòlokoy*, de manière à faire ressortir la notion d'indolence). Le dictionnaire français-créole pourra récupérer le développement en question à l'entrée « indolence ». La responsabilité du lexicographe s'arrête ici, là où précisément commence celle du pédagogue. Ce dernier doit amener le locuteur créolophone à recourir à ce type de construction, ce qui constitue un moyen de promouvoir sa créativité lexicale.

On l'aura compris, c'est en grande partie au dictionnaire, en l'occurrence monolingue de préférence, que revient inévitablement le rôle de fixer non pas seulement une graphie, mais l'**orthographe** du créole sans pour autant tomber dans l'**orthographisme**, conception et pratique imputables à l'histoire du système du français et qui, rappelons-le, pénalise tout scripteur qui s'écarte de la norme fixée par les dictionnaires, même si sa déviance ne porte pas forcément préjudice au sens. L'orthographisme français relève d'une évolution historique spécifique qui n'a pas lieu d'être artificiellement reproduite pour le créole. Il ne faut pas que, à l'instar du français, le créole génère ce « pont aux ânes », source de stress et de blocage que constitue la dictée conçue non pas comme moyen pédagogique d'intégrer les réalités de la langue, mais comme « instrument de torture ». Il n'empêche qu'il convient d'établir des règles rigoureuses mais les plus simples possibles, permettant une maîtrise optimale de la notation du lexique, source certaine d'une meilleure lisibilité.

La difficulté en matière de configuration du lexique est d'autant plus grande que la parenté lexicale de nos deux langues ne dispense le créole ni de faux-amis, ni non plus de structurations originales qui ne peuvent être comprises sans une interprétation graphique appropriée. La définition des règles de configuration constitue une composante importante de l'indispensable nouveau standard. Elle ne peut cependant être efficace que si elle n'est pas trop complexe. Du coup, grâce au dictionnaire, chaque scripteur n'aura plus à s'interroger interminablement sur le degré d'agglutination requis pour telle ou

telle unité lexicale et alors la norme s'installera au bénéfice d'une lecture-écriture optimale.

4/ Les innovations ponctuationnelles

Elles concernent la ponctuation, domaine qui doit faire l'objet d'un aménagement particulier. Comme le créole est encore largement tributaire de l'oralité, il semble que la composante logique de la ponctuation doive s'adjoindre une dimension rythmique. L'élément crucial en la matière est constitué par la virgule, opérateur non seulement syntaxique mais aussi sémantique. C'est le signe ponctuationnel qui participe le plus à la dynamique selon laquelle est orientée la construction du sens au travers de l'acte de lecture. Les autres signes de ponctuation ne posent pas de problèmes particuliers et peuvent fonctionner comme dans les standard I et II, selon le modèle en vigueur dans l'orthographe française. La rythmique en question est liée à la pause. Mais dans la mesure où il s'agit d'opérer dans le cadre d'un système graphique exclusivement lié une pratique visuelle, on peut s'étonner du recours à la réalité acoustique que constitue le rythme et de la réflexion que ce recours implique. Deux arguments peuvent être invoqués pour répondre à cette double remarque : d'une part, c'est à une pause virtuelle et non pas réelle qu'on aura affaire ; d'autre part, contrairement au niveau graphématique et lexématique qui réclame le maximum d'automatisme dans la démarche d'encodage, le niveau ponctuationnel, lui, est précisément celui où interviennent les capacités constructivistes du scripteur. Cela tient surtout au rôle majeur de la virgule, dont Dahlet (2003) rappelle qu'elle « est le signe syntaxique par excellence : le plus constructeur de syntaxe, le plus apte à fournir et à porter et distribuer les catégories fonctionnelles, et dans la successivité, et dans la hiérarchisation (virgule double) ». Pour illustrer la fonction éminemment constructrice de cette ponctuation, elle fournit des exemples d'énoncés homophoniques qui peuvent être désambiguïsés en fonction de la place de la virgule :

1a) Il n'a pas joué comme je le pensais

1b) Il n'a pas joué, comme je le pensais

2a) Il est mort naturellement

2b) Il est mort, naturellement

3a) C'est bien ça

3b) C'est bien, ça.

Dans tous les exemples (b), on note une pause virtuelle, marquée par la virgule, sans laquelle l'homophonie ne serait pas levée. Par ailleurs, on doit noter que dans tous ces exemples(b) l'accent oxyton (qui est le schéma prosodique canonique du français) frappe la syllabe qui précède la virgule. Il y a donc un lien entre la pause virtuelle et la réalité acoustique de la langue.

4.1.les principes canoniques inhérents à la virgule

Reprenant à son compte les travaux de Thimonier (1970), confirmés par Bessonnat(1991) et Drillon (1991), Dahlet (2003) rappelle que la virgule connaît trois principes majeurs d'occurrence : principe d'addition, principe de soustraction et principe d'inversion.

- Principe d'addition

La virgule apparaît pour séparer des segments de fonction grammaticale équivalente, lorsqu'ils ne sont pas reliés par un coordonnant :

4a) Elisa aime les ananas, les mangues, les corossols et les prunes.

4b) On note l'absence de virgule entre « les corossols » et « les prunes », précisément en raison de la présence du coordonnant « et ».

- Principe de soustraction

On sépare par une double virgule tous les éléments qu'on pourrait mettre entre parenthèses (apposition, relative appositive, incise) :

5a) Les hommes, **qui sont mortels**, devraient penser plus souvent à la mort.

On peut soustraire la relative de cette phrase, parce qu'elle est appositive. La phrase suivante sans virgule (avec une relative déterminative) ne serait pas sémantiquement pertinente, car elle impliquerait qu'il y a des hommes qui ne sont pas mortels :

5b) Les hommes qui sont mortels devraient penser plus souvent à la mort.

- Principe d'inversion

Sans ce cas, la virgule signale « tout déplacement de segment de phrase par rapport à l'ordre canonique ». On peut avoir, avec le même sens :

6 a) Il a fait cela, naturellement

et :

6b) Naturellement, il a fait ça.

La possibilité de déplacer l'adverbe au début de la phrase situe la virgule dans le schéma de l'inversion.

Ces trois principes correspondent aux usages canoniques de la virgule, mais ils ne tiennent pas compte, et pour cause, d'un quatrième principe, à savoir le principe de **séparation-rattachement**, indispensable, selon moi pour la meilleure lisibilité possible du créole.

4.2.un principe incontournable pour le créole : séparation-rattachement

Les trois principes canoniques énumérés précédemment valent aussi pour ce qui est du système ponctuationnel de tous les standards(I, II et III). Il convient donc de leur adjoindre le principe de séparation-rattachement qui sera analysé ci-dessous.

4.2.1. sa fonction graphique

Fondé sur la notion rythmique de pause virtuelle, ce principe détient une fonction tout à la fois démarcative et intégrative de séparation-intégration. Il importe donc de définir le cadre réglementaire dans lequel doit intervenir l'usage de la virgule, en tant qu'opérateur rythmique lié au principe en question. Il convient de noter que toutes les pauses virtuelles ne relèvent pas de ce principe. Soit, en effet, un des exemples français cités précédemment :

7) Naturellement, il est mort.

On y note une pause virtuelle à valeur, certes, de désambiguïisation, mais sans rapport avec le principe de séparation-intégration. En quoi consiste ce principe ? Il a pour fondement le fait de permettre au lecteur de trouver ses repères. Le meilleur moyen de les trouver est de pouvoir réaliser à la fois une opération de séparation (démarcative) et de rattachement (intégrative) de séquences qui sans cela ne peuvent être immédiatement situées. Différents cas de figure seront étudiés ci-dessous.

4.2.2. ses applications

Bien évidemment, le standard III devant suivre les règles canoniques de la ponctuation énoncées plus haut, ne seront retenus ici que les cas de figure non canoniques.

A- cas du lien entre un sujet et un prédicat

Ce lien peut être sinon distordu, du moins affaibli par l'interposition d'une relative entre un sujet antécédent et son prédicat. Aucun problème ne se pose quand un prédicat est immédiatement placé après un sujet, comme dans la phrase suivante :

8a) Sé tianmay la pé ay benyen an lanmè a

8b) Les enfants peuvent aller se baigner à la mer.

Aucune virgule ne se justifie alors entre sujet et prédicat. Mais on peut aussi avoir une séquence relevant du principe de soustraction. Dans ce cas, on doit avoir deux virgules, comme dans l'exemple suivant :

9a) Sé tianmay la, ki ja aprann lison yo, pé ay benyen an lanmè a.

9b) Les enfants, qui ont appris leurs leçons, peuvent aller se baigner à la mer,

Enoncé qui peut être paraphrasé de la sorte, avec une proposition circonstancielle causale :

10a) Sé tianmay la, davrè yo ja aprann lison yo, pé ay benyen an lanmè a.

10b) Les enfants, vu qu'ils ont déjà appris leurs leçons, peuvent aller se baigner à la mer

Ces derniers exemples n'ont aucun rapport avec le principe de séparation-rattachement. Ce principe intervient, en effet, par le recours à une seule virgule et non pas deux, quand il s'agit de séparer le prédicat de la séquence qui le précède immédiatement pour mieux le rattacher à son sujet. Nous aurons donc, configuration absolument inexistante dans l'orthographe française :

11a) Sé tianmay la ki ja aprann lison yo, pé ay benyen an lanmè a.
Nous avons affaire cette fois à une relative, non pas appositive, mais déterminative se traduisant en français par :

11b) Les enfants qui ont déjà appris leurs leçons peuvent aller se baigner à la mer.

La pause virtuelle intervient juste après « yo ». Il toutefois est évident qu'en l'absence d'une relative, on ne pourrait pas avoir de virgule, contrairement à la

notation de la phrase suivante (précédée d'une astérisque pour cause d'agrammaticalité graphique) :

12)*Sé tianmay la, pé ay benyen an lanmè a.

Note : la copie après une relative du déterminant défini de l'antécédent a une valeur démarcative qui tient au fait que le défini en créole est postposé au nom. Différents contextes font que ce déterminant copie peut ne pas apparaître. Dans une phrase telle que :

13a) Boug-la ki ka rété Fodfrans la, vini lakay mwen yè oswè

13b) Le type qui habite Fort-de-France est venu me voir hier soir, /a

le déterminant copie *la* ne présente aucune ambiguïté, puisque le toponyme *Fodfrans* ne peut être déterminé par un article. Dans ce cas, la valeur démarcative-intégrative de *la* est incontestable et la virgule joue un rôle redondant. Le recours à la virgule vient pallier de façon sûre cette instabilité, source d'ambiguïté. Par contre dans une phrase telle que :

14a) Boug-la ki ékri liv la anlè péyi a, vini lakay mwen yè oswè

14b) Le type qui a écrit le livre sur le pays est venu chez moi hier soir

le deuxième *la* est ambigu. En effet, il occupe la place du démarcatif (déterminant-copie), mais est en fait un article défini accompagnant le nom *péyi*. Dans ce cas de figure, la virgule joue parfaitement son rôle.

L'exemple suivant est encore plus édifiant :

15a) Boug la ki ka vann loto a, vini wè mwen,

Elle est ambiguë, car elle peut signifier

15b) Le gars qui vend **la** voiture est venu me voir (nom défini, accompagné en créole de l'article postposé et démarcatif effacé)

ou bien :

15c) Le gars qui vend **des** voitures (nom indéfini non accompagné de l'article et présence du déterminant-copie **a** ayant une valeur démarcative).

Quel que soit le sens retenu, la présence de la virgule produit un élément qui sépare le prédicat de la relative et, par là-même, la rattache au sujet (*boug-la*).

B- cas du lien entre un verbe et un complément prépositionnel

Soit les phrases créoles notées:

16a) Eliza antré adan an kouvan.

16b) Elisa est entrée dans un couvent.

17a) Eliza antré ann Itali.

17b) Elisa est entrée en Italie.

Elles ne comportent pas de virgules. Par contre, si on leur ajoute des expansions comme ci-après, les virgules sont justifiées au nom de leur fonction de séparation-rattachement :

18a) Eliza antré adan an kouvan, ann Itali.

18b) Elisa est entrée dans un couvent en Italie.

19a) Eliza antré adan an kouvan, ann Itali, an 1960.

19b) Elisa est entrée dans un couvent en 1960 en Italie.

Si en français aucune virgule n'est utilisée et ne se justifie, ce n'est en revanche pas le cas pour le créole, qui en a besoin. La raison en est que les compléments circonstanciels *ann Itali* et *an 1960* de ces deux dernières phrases sont déplaçables et de ce fait appellent une virgule antéposée. Par contre, la phrase 16a précédemment notée ne peut être graphiée sous la forme suivante :

20a) *Eliza antré, ann Itali (avec virgule placée devant le complément), puisque ce complément n'est pas déplaçable sous la forme :

20b) *Ann Itali, Eliza antré

Pas plus que ne serait possible une phrase

20c) *Eliza antré, adan an kouvan.

C- Les cas ad hoc

En dehors des deux types de contextes ciblés en A et B, le scripteur garde toute liberté d'utiliser la virgule afin de produire un effet de séparation-rattachement.

En effet, il n'est pas possible de prévoir toutes les configurations syntaxiques et stylistiques relevant de la créativité de chaque locuteur, et dont il importe qu'elles fassent l'objet d'une compréhension de la part du lecteur. Nul doute qu'un écrivain créolophone imitant le style de Marcel Proust, ne soit dans l'obligation, pour assurer la bonne réception de son message, de manipuler de la manière la plus astucieuse possible la virgule, dans sa dimension que j'ai précédemment qualifiée de rythmique et qui, en fait, vise à produire un effet de démarcation et d'intégration. Le texte présenté ci-dessous à titre d'exemplification fournira des exemples relatifs aux trois cas indiqués, concernant l'utilisation créole, en l'occurrence non canonique, de la virgule.

5. Illustration de la graphie standard III

Il est évident qu'aucun texte hormis ceux écrits par moi, auteur de ces propositions, ne saurait avoir été noté dans ce standard.

a) texte en créole martiniquais

Extrait de *Chimenn*⁶² (pp.113-114)

Yè oswè, man té adan débi Manzè Yaya, toula ka pwan an ti pétépié épi an bon zig mwen. Konm nou pa té jwenn dépi konmen tan, nou bay adan an sel langann. An mitan chalè milan an, man mandé'y nouvel an jenn fanm i té palé mwen dotwa lanné ozavan, konmkwa fanm ta la sé té an moun ki té ka ba lari chenn akondi an fonmi fol. Pass⁶³, ni tjek tan, man té wè an bel moso lesbonm ki té ka vansé gran balan anvil, épi toutt dikanman'y. An jeness owonzon trant lanné, dé janm lonng kon golett, tété bien douboutt akondi dé kannon kolé-séré anba wob li, chivé koulè fil mango vè. Afoss i té bel, pou lakanté limiè fidji'y té ka vòlè andidan hatt soley la, man pa té pé kwè sé piess fol i té fol. Kidonk, konm i pa té ni dédjenn an moun ki ped tett li, man di, an fonfonn tjè mwen⁶⁴, sé dwett té tjek zafè man pa té konnett ki té ba'y tousa balan nan kò'y ? Man té aswef sav ési sé té menm moun la.

-- Pòté limiè anlè sa ba mwen, konpè ! Ess sé menm fanm lan ?

Mi sa i réponn :

⁶⁵Nouvelle de Jean Bernabé (2009)

⁶³

⁶⁴

-- Sa pé pa menm moun lan, vié frè ! Dabò pou yonn, pass fanm lan man té palé'w la⁶⁵, pa sé pé néta ka ba lari chenn ankò. Epi, pou dé, pa ni piess limié ki sé pé kléré nan fidji'y, ni yè, ni jòdi, ni piess jou ki pou fett. Sé pawol la ki lonng. Tout nannan an ki sé pé tijé an boutt lanng mwen⁶⁶, pou nan mizmiz épi foss doulè jenn fanm lan té ka pòté nan fondok tjè'y. A ! Konpè, siwwè man fè tan di'w, ou pé ké lé kwè. Mi man ja ka santi zékobel ka tiktayé lanng mwen⁶⁷, riskab fè'y bigidi. Poudayè, pawol ja paré pou chapé désann kon chini asou fil mango bab mwen. Ayen pé ké sa ralé yo déviré mòn. Denpi atjèman, sé tijé pawol ké koumansé tijé. Sé ba yo lè ! E mwen menm, pou ayen⁶⁸, man pa sé lé woulé a kontrilanm.

Sé konsa listwè a koumansé. Mi anvwala atjèman⁶⁹, sa ki sòti an fonfonn bway konpè mwen. Kouté pou tann, lakou, kon sa pou fett !

b) Traduction française

Hier soir, j'étais dans le bar de Mamzelle Yaya en train de prendre un punch avec un vieux copain. Cela faisait un bon bout de temps qu'on ne s'était pas vus et l'on s'est mis à prendre la blague. Au plus fort de nos commérages, je lui ai demandé des nouvelles d'une jeune femme dont il m'avait parlé quelques années auparavant. Cette personne, m'avait-il dit, passait son temps à arpenter les rues, pareille à une fourmi-folle. Or j'avais, quelque temps auparavant, aperçu un beau brin de femme qui marchait à grands pas en ville, parée de ses atours, une jeunesse d'environ une trentaine d'années, jambes longues comme deux gaulettes, tétés bien debout comme deux canons pointant sous sa robe, cheveux couleur mangot vert. Elle était si belle qu'à en juger par l'éclat que son visage avait volé dans le pré carré du soleil je ne pouvais pas la prendre pour folle. Ainsi donc, comme elle n'avait pas l'allure d'un être privé de sa raison, je me suis dit en mon for intérieur qu'un tel allant devait avoir une cause de moi inconnue. J'avais hâte de savoir s'il s'agissait de la même personne.

-- Eclaire ma lanterne, l'ami. Est-ce la même femme ?

Voici ce qu'il m'a répondu :

65

66

67

68

69

-- Impossible, vieux frère ! Tout d'abord, parce que la femme dont je t'avais parlé ne pourrait plus être en mesure de battre le pavé. Ensuite, parce qu'aucune lumière ne pourrait briller dans ses yeux, ni hier, ni aujourd'hui, ni à l'avenir. Ah ! Il y aurait tant et tant à dire ! Et je ne peux me permettre de te servir de la lavasse. Toute la substance produite par ma langue doit être à la mesure de l'intense douleur lovée aux tréfonds de son cœur. Compère, si je me mets à tout te raconter, tu ne voudras pas me croire. Mais je sens déjà le bout ma langue atteinte de ce picotement par où s'annonce le bégaiement. Mes paroles sont d'ailleurs prêtes à s'écouler comme chenilles aux fils de ma barbe, et rien ne pourrait leur faire rebrousser chemin. Elles vont bientôt tomber à foison. Laissons-leur le champ libre. Moi, pour rien au monde, je ne voudrais leur faire obstacle.

Voilà comment le récit a commencé. Apprenez, maintenant la suite, telle que sortie des entrailles de mon compère. Oyez, bonnes gens, comme, il se doit

En guise de conclusion

Il apparaît clairement que le standard III a pour ambition de faire de la lecture du créole un objet de désir et non pas de répulsion (ce que certains appellent un « créole-dragon »). Nul doute que ces propositions aillent à l'encontre des investissements conservateurs que bien des scripteurs du créole ont à ce jour réalisé sur les standards précédents. Il est d'ailleurs à noter que même le standard II n'est pas encore assumé par tous les « marqueurs de parole » créolophones ayant quelque autorité dans nos pays en raison de leurs entreprises graphiques. Ils craignent de voir ces dernières mises aux oubliettes, ce qui, sur un plan psychologique, peut parfaitement se comprendre. C'est dire si le standard III, qui est plus novateur, aura du mal à s'imposer comme solution à une meilleure gestion graphique du créole. Il en va pourtant non seulement de la promotion du créole, mais aussi du développement d'une école républicaine, ouverte à la diversité des langues et dans laquelle la lecture du créole ne doit pas pâtir des rigidités idéologiques qui en obèrent l'efficacité. Pour autant, je ne désespère pas de trouver les moyens les plus adéquats pour tenter d'infléchir le mouvement collectif vers ces modifications optimales, lesquelles scelleront les bases d'une **normation**⁷⁰ souhaitable de nos créoles. Plus on repoussera la

⁶¹ Je distingue la **normation** de la **normalisation**. Le premier phénomène correspond aux orientations qui sont données implicitement et de manière non autoritaire par l'ensemble de la

réforme du système, plus s'incrusteront les conservatismes. Profitons donc, pour agir, de ce que la lecture-écriture du créole se trouve encore dans l'enfance !

On l'aura compris, c'est en définitive au dictionnaire que revient le rôle de fixer non pas seulement une graphie, mais l'**orthographe** du créole. Du coup, chaque scripteur n'aura plus à réfléchir pour calculer le degré de synthématisation (ou, si l'on préfère d'agglutination) requis pour telle ou telle unité lexicale et alors la norme s'installera au bénéfice d'une lecture-écriture optimale.

Pour ce qui est de finaliser la réforme globale du système initié par le GEREC en 1976, dans les conditions d'urgence que l'on sait, il y a lieu de convaincre les praticiens de la graphie créole et/ou leaders d'opinions de la nécessité de réfléchir aux enjeux véritables du **lire-écrire**. Le standard III n'est pas seulement une nécessité, c'est aussi une urgence, assurément différente de celle qui a présidé à l'élaboration du standard I. Il convient que les créolophones responsables, quelle que soit la variante dialectale dont ils ont l'usage, en prennent la mesure et acceptent de participer positivement à l'œuvre de rénovation qui s'impose. On ne peut que se réjouir de ce que certains réunionnais sont saisis de la volonté de réformer et du vœu d'unifier les systèmes graphiques en vigueur pour la notation de leur créole. Ce créole est dans un rapport de continuum très affirmé avec le français, ce qui peut justifier dans leurs propositions une stratégie recourant de façon importante à l'étymologie, ce qui n'est pas le cas du standard III du GEREC, dont le fondement reste phonétique, mais avec une introduction de la variation et une simplification dans la structuration graphique des lexèmes. Cela dit, on ne peut que saluer la volonté, manifestée à travers leurs textes par les réformateurs⁷¹ en question, de mettre l'écriture du créole au service d'une lisibilité optimale au service des usagers de cette langue, dans une transgression audacieuse et courageuse des tabous idéologiques qui obèrent la novation des indispensables pratiques d'aménagement des créoles.

Références bibliographiques

production écrite et orale faite en créole. Elle s'oppose à la normalisation qui constitue au contraire une action autoritaire imposant une norme. La normation, tout au contraire, sans exclure tout objectif normatif, opère à travers la confrontation de ce qu'il convient d'appeler d'un côté « *an kréyol tjòlòlò* », autrement dit un « créole édulcoré » et d'un autre côté, « *an kréyol obidjoul* », c'est à dire « un créole idoine ».

⁶²Je cite à titre d'exemples de cette mouvance réformatrice des auteurs tels que Axel Gauvin et Daniel Honoré.

BENTOLILA, Alain. 1996. *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*. Paris : Plon.

BERNABE, 1976. « Propositions pour un code orthographique intégré des créoles à base lexicale française », dans *Espace créole*, N° 1. Fort-de-France : GEREC, Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane

BERNABE, 1977 a. « Ecrire le créole. Première partie : écriture et phonétique », dans *Mofwaz*, N° 1. pp.11-29, Fort-de-France : GEREC, Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane.

BERNABE, 1977 b. « Ecrire le créole : Deuxième partie : écriture et syntaxe », dans *Mofwaz* N° 2. Fort-de-France : GEREC, Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane.

BERNABE, Jean. 1989. « Réflexions pour une glottopolitique des aires concernées par le créole : approche du cas guyanais », dans *La créolité, la guyanité. Les exposés-débats du CRESTIG 2*, 29-41. Cayenne : Réseau Guyanais de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

BERNABE, Jean. 1999. « Ecolinguistique et politique des langues : Le cas des aires créoles », dans *Impérialismes linguistiques : hier et aujourd'hui*. Actes du Colloque Franco-Japonais de Tokyo, 21-23 novembre 1999. Paris : Inalco/Edisud.

BERNABE, Jean. 2002a. *La graphie créole*. Ibis Rouge

BERNABE, Jean. 2002b. « Lire et délire dans les créoles à base lexicale française », dans Caubert, D., Chaker, S., Sibille, J.(éds). *Actes du colloque de l'INALCO : Codification des langues de France*. Paris : L'Harmattan

BERNABE, Jean. 2004. « Eléments d'écolinguistique appliqués à la situation martiniquaise », dans *Actes du XXVIe Colloque international de Linguistique Fonctionnelle*, 13-29. Peter Lang

BERNABE, Jean, 2006. « Theoretical and practical conditions for the emergence of a koine among French-lexified creoles languages », dans *History, Society and Variation. In honor of Albert Valdman*, dir. par Clancy Clements, Thomas Klingler, Deborah Piston-Hatlen, Kevin Rottet, 163-177, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins

BERNABE, Jean, 2009, *Chimenn*, nouvelle, dans *Drive, L'errance ensorcelée*, pp.dir. Par L'Etang, Gerry, pp. 113-121, HC Editions.

BESSONNAT (1991)

CAUBERT, D., CHAKER, S., SIBILLE, J.(éds). *Actes du colloque de l'INALCO : Codification des langues de France*. Paris : L'Harmattan

CÈBE, Sylvie, GOIGOUX, Roland, PAOUR, Jean-Louis. 2004. *Phono : développer les compétences phonologiques GS –CP*. Paris : Hatier.

CLEMENTS, C., KLINGLER, T., PISTON-HATLEN, D., Piston-Hatlen, ROTETT, K., *History, Society and Variation. In honor of Albert Valdman*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins

CONFIANT, Raphaël, () *Jik dèyè do bondié*

----- (2006) *Kod Yanm* : Caraïbéditions

- 2012. *Moun-andéwò a* (L'étranger), Caraïbéditions-Université.
- DAHLET, Véronique, 2003. *Ponctuation et énonciation* : Ibis Rouge Editions, Presses Universitaires Créoles-GEREC.
- DEHAENE, Stanislas. 2007. *Les Neurones de la Lecture*. Paris : Odile Jacob .
- DRILLON (1991)
- FAUQUENOY, Marguerite, 1972. *Analyse structurale du créole guyanais*. Paris : Klincksieck
- GAUVIN, Axel,
- GRATIAN, Gilbert, 1996. *Fables créoles et autres écrit*, Editions Stock.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine. 1993. *Ecrire en créole : oralité et écriture aux Antilles*. Paris : L'Harmattan.
- HONORE, Daniel...
- L'ETANG, G., 2009. *Drive. L'errance ensorcelée*. HC Editions.
- MUFWENE, Salikoko S. 2001. *The ecology of language evolution*. Cambridge: Cambridge, University Press.
- MUFWENE, Salikoko S. 2005. *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan
- PAREPOU, Alfred. 1987. *Atipa (roman guyanais)*. Rééd. annotée et traduite par Marguerite Fauquenoy.
- PIAGET
- RICHAUDEAU, François. 1969. *La lisibilité*. Ed. Retz.
- RICHAUDEAU, François. 1993. *Méthode de lecture rapide*. Ed. Retz
- RICHAUDEAU, François. 1999. *Des neurones, des mots et des pixels*. Ed. Atelier Perrousseaux.
- THIMONIER (1970)

ANNEXE I : Documents d'illustration⁷²

1/Publicité parue dans un magazine⁷³

Il est intéressant d'étudier les pratiques graphiques non inscrites dans le cadre d'une démarche systématique. Cette absence de systématisme n'implique pas pour autant incohérence, voire désinvolture. La configuration de ces messages peut apporter des renseignements sur les aspects pragmatiques de la communication passant par le canal visuel, en l'occurrence dans sa dimension graphique, laquelle vient compléter l'aspect pictographique⁷⁴. A ce titre, les panneaux publicitaires sont pleins d'enseignements, dans la mesure où on ne saurait suspecter les responsables de la publicité de ne pas vouloir rendre efficaces leur message.

⁶³ Les indications commerciales ont, bien sûr, été biffées.

⁶⁴Le terme 'pictographique qualifie les éléments relevant du dessin ou de la photographie.

On constatera dans la graphie utilisée pour la légende de cette publicité reproduite ci-dessous une tendance pratique et somme toute naturelle à redoubler la lettre |s| dans « pass ». Ce redoublement (qui n'est pas sans rappeler le standard III) n'a évidemment rien d'étymologique. Il constitue une anticipation visant à orienter le lecteur vers la lecture adéquate du mot en question (lui éviter de lire [pa]). Il est de nature à confirmer la nécessité qu'il y a à connecter les propositions des fabricants de système et les pratiques des usagers de base.

On notera l'utilisation du |i| dans la séquence « sa ki rivéi ? ». La volonté manifestée ici d'une bonne prononciation de la séquence en question ne peut être entérinée, dans la mesure où, d'une part, le verbe « rivé » n'est pas séparé comme il se doit de son complément « i » et où, d'autre part, il n'y a pas de raison fonctionnelle nous invitant à remplacer ici |y| par |i|.



La notation retenue pour ce type de séquence dans le standard III, comme dans les précédents, reste : « Sa ki rivé'y ? ».

On signalera enfin la graphie « mutuel », qui se démarque du français où on aurait pu avoir « mutuelle », conformément à l'usage lexical du français. Cela nous montre encore une fois que l'auteur de cette publicité n'est pas engagé dans une logique étymologisante, mais qu'il s'applique à noter le créole de manière tout à la fois spontanée et pragmatique.

2/Extraits d'un réseau social (trouvé sur Facebook et reproduit tel quel) :

« man ka songé mai man pa lé kwai ! »

« mwen descennn »

« ou té envie fè mwen mal !!! mèci ! »

On remarque dans ces phrases, récupérées au hasard, le mélange d'un essai de graphie phonétique et de pratique étymologique. Le mot « envie » fait partie du vocabulaire courant de l'auteur de la phrase et il en a mémorisé l'image orthographique française, d'où la graphie choisie. Comme quoi, les lecteurs non experts ont des stratégies qui leur sont propres. Il est intéressant de comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre chez eux. Sans cela, on reste coupé de ce que nous enseignent les différents parcours graphiques des créolophones vers la notation de leur langue. Un système graphique ne doit pas tomber du ciel. Son efficacité est liée à tous ces événements individuels qui ne peuvent certes pas tous être pris en compte, mais qui nous indiquent la voie à suivre vers la constitution d'une graphie qui ne soit pas désincarnée. Donner plus de « corps » à la graphie du créole est, rappelons-le, une des conditions de la lisibilité optimale dans cette langue.

L'orthographe française, malgré ses difficultés d'encodage présente des facilités de décodage considérables, en raison de l'extraordinaire plurivocité qui lui assure beaucoup plus de « corps » que ne pourrait le faire un système univoque rigide. Ce n'est pas sombrer dans l'étymologisme et le mimétisme par rapport au français que de vouloir mettre en oeuvre une certaine plurivocité au sein du système à base phonétique, afin d'apporter à la lecture du créole une facilité accrue, sans laquelle les lecteurs ne peuvent que s'en détourner.

ANNEXE II : Argumentaire additif sous forme de décalogue synthétique propre à soutenir le standard III du GEREC

1/ Une graphie purement phonétique est destinée en priorité aux spécialistes de l'étude des langues, à savoir les linguistes. Elle ne s'inscrit pas naturellement dans la culture populaire et n'est pas, en soi, pourvue d'épaisseur historique et sociolinguistique, même si on y a eu recours pour certaines langues, notamment en Afrique subsaharienne.

2/ L'émergence relativement récente (soit dans la première moitié du XXème siècle, en Haïti) de la graphie phonétique pour les créoles à base lexicale française (CBLF) a pour initiateurs deux anglo-saxons⁷⁵, peu soucieux d'établir une passerelle graphique entre le créole et le français.

3/ Dans un créole à base lexicale espagnole ou portugaise, il n'y a pas lieu de faire une différence entre les notions de système étymologique et de système phonétique, puisque la graphie de ces langues est, au départ, phonétique (univoque). Etymologie et phonétique y coïncident. S'agissant des créoles à base lexicale française, cette opposition d'ordre technique se double donc d'un caractère idéologique et polémique.

4/ L'écriture étymologique des créoles BLF présente une épaisseur historique relative (elle remonte à la fin du XVIIIème siècle). Fondée sur une démarche empirique, elle n'a aucune pertinence systémique. Elle est d'une manière générale à la remorque du système orthographique du français et participe des phénomènes de mimétisme, d'assimilationnisme et de dépendance, qui sont aussi la conséquence du régime de diglossie, dont on connaît les antinovationécédents socio-historiques (traite négrière, esclavage, colonialisme).

5/ L'écriture étymologique, comme tout dispositif inscrit dans l'historicité, présente aussi bien des inconvénients que des avantages par rapport à un système qui ne serait que phonétique :

a) si elle est plus difficile à encoder de façon régulière et cohérente, en revanche, elle est plus facile à lire pour un francophone (décodage plus aisé).

b) contrairement à un système phonétique, qui fait appel à une compétence vocale (génératrice d'effets négatifs comme la subvocalisation), le système étymologique est de nature à faire appel à une compétence visuelle, qui

⁷⁵ Lauback et Mc Connell venus évangéliser Haïti.

est la compétence lexicale (de lecture) primordiale et ce, pour autant que le lecteur soit un lecteur compétent en lecture du français.

c) elle participe moins que le système phonétique à l'illusion qui fait croire qu'écrire le créole en rupture d'avec les combinaisons graphiques du français débouche sur un créole non décréolisé. Autrement dit, la graphie étymologique est un miroir fidèle de l'état réel de décréolisation du créole. L'écriture phonétique est au contraire un miroir aux alouettes, parce qu'il induit l'impression que la déviance graphique recouvre une déviance linguistique, ce qui constitue une impression à fait fausse.

6/ La coexistence, dans un environnement proche de deux systèmes graphiques très différents pour des langues génétiquement proches quoique éloignées du point de vue typologique comme le français et le créole est une cause certaine de **surcharge cognitive**. Cela peut engendrer des effets négatifs tels que la dyslexie et la disorthographe, surtout si, prenant le créole au sérieux, on veut en favoriser la pratique scolaire précoce dans ses dimensions tant orales qu'écrites.

7/ Les « graphothètes » (ou, rappelons-le, élaborateurs de graphie) ont assurément une responsabilité très grande envers les générations de lecteurs actuels et futurs. Les mieux alphabétisés en français sont souvent, toutes choses égales par ailleurs, ceux qui ont le plus de mal à lire le créole dans le système phonétique. Mais cela ne signifie pas que ^{personnes les} les gens faiblement alphabétisés (illettrés) ou pas alphabétisés (analphabètes) aient intérêt à être alphabétisés dans une graphie intégralement phonétique du créole, sauf si on considère que le phonétisme est une phase transitoire d'utilisation de la langue créole dans le cadre d'une recherche de correspondance optimale entre phonie et graphie et ce, dans une perspective purement pédagogique. Le développement de la conscience phonologique chez l'apprenti scripteur-lecteur constitue une phase nécessaire mais elle doit être dépassée. Dans ce cas-là, le système phonétique créole doit se voir attribuer une fonction purement instrumentale non pas permanente, mais ponctuelle.

8/ Aux Antilles et en Guyane, la réalité objective du rapport et du contact des langues implique le maintien d'un lien permanent et productif entre compétence linguistique et compétence lexicale (c'est-à-dire, de lecture) du créole et du français.

9/ Un effort s'avère nécessaire pour le rapprochement, voire d'intégration optimale des systèmes graphiques respectifs. Sans pour autant les faire fusionner, ce qui constituerait une impossibilité au plan systémique. En bref, la graphie du créole, tout en gardant son autonomie systémique doit intégrer des données écosystémiques, disponibles dans la langue la plus ancienne et dont la capacité lexicale (de lecture) est la plus développée, à savoir le français, et non l'inverse.

10/ Le système dit GEREC, malgré ses lacunes, détient une certaine historicité (près de quatre décennies). On en distingue plusieurs versions standard:

A) le **standard I** : il se cherche entre 1973 et 2001 avec plusieurs sous-versions successives. Cette démarche s'inscrit dans le contexte de la recherche d'une différenciation maximale (notion de déviance maximale) par rapport au français, en raison des mécanismes de décréolisation en cours. Cette recherche de différenciation comporte différentes composantes :

- épistémologique : organiser une écriture du créole qui fasse système de façon immanente et qui puisse être compatible avec les données systémiques des créoles BLF

- idéologique : affirmation du créole, langue "jugulée" par le français

- pandialectal : c'est-à-dire concernant l'ensemble des dialectes créoles à base lexicale française de la zone américano-caraïbe.

B) le **standard II** : l'idée du passage à un standard II commence à se faire jour autour d'un événement historique fondamental dont l'arrière-plan ne sera pas évoqué ici : la création, en 2001, du CAPES de créole, CAPES bivalent (intégrant le français notamment) et transversal, dont le périmètre ne peut, pour des raisons institutionnelles, concerner que les créoles des DOM. La nécessité de construire des outils pédagogiques pour l'Ecole de la République Française était de nature à marginaliser objectivement des créoles comme le haïtien, le dominicain et le saint-lucien et, du coup, à relativiser la dimension pandialectale et cela, d'autant que le système graphique haïtien comporte déjà des points de rupture cruciaux d'avec le standard I du GEREC. L'élaboration de la version 2001 s'inscrit dans la « réconciliation symbolique » des deux sphères linguistiques (créolophone et francophone) concrétisée par la création, en 1994, à partir d'une initiative impulsée par la mouvance glottopolitique du GEREC, de

l'Institut Supérieur d'Etudes Francophones (ISEF), création qui a entraîné la modification du sigle du GEREC par l'adjonction d'un F (pour "francophone"). D'où le GEREC-F.

Cette version II résulte, dans son principe de plusieurs facteurs :

- expérimental : la constatation que la version 1 était rebutante ("créole dragon"), au rebours du but recherché: développer la lecture et la production en langue créole.

- écologique : prendre acte du lien écosystémique qui unit créole et français, indépendamment des effets de la diglossie.

- cognitif : réduire autant que possible la charge cognitive liée à l'existence de deux systèmes pour deux langues, certes divergentes aux plans sociolinguistique et typologique, mais génétiquement apparentée et appartenant à la même sphère lexicale (sphère où la langue française est absolument prédominante et la sphère créole à peine existante).

- économique : privilégier la convergence lexicale, facteur d'intégration cérébrale.

- glottopolitique (c'est-à-dire de politique linguistique) : liée à une déviance non plus "maximale" mais "optimale" par rapport au français.

- systémique : l'existence dans le standard I d'une faille dans le principe de bi-univocité, phénomène révélé par la double représentation graphique du phonème /a/ respectivement dans un mot tel que *la* (article défini) et *Sentàn* (nom d'une commune du sud de la Martinique, noté « Sainte Anne » en français).

Le passage à la version II est en butte à des obstacles de différente nature :

- idéologiques : un argument est avancé selon lequel le système phonétique marquant une certaine distance par rapport au français ne doit pas être modifié d'autant qu'il commence à s'inscrire dans une certaine historicité.

- conservatrice et antiscientifique : il n'est pas compréhensible que celui qui a contribué à argumenter, promouvoir et diffuser ce système le modifie.

- émotive : on ne change pas un système parce qu'un "grand grec" dit qu'il faut le modifier. Cela est de nature à perturber les lecteurs et à décrédibiliser tout système d'écriture du créole.

- pragmatique et corporatiste : il y a déjà beaucoup trop de livres écrits dans le standard I pour remplacer ce dernier.

- communicationnelle : l'urgence de la fabrication d'outils les plus standardisés possibles pour un CAPES imminent n'a pas permis une communication avec les intermédiaires et opérateurs qualifiés susceptibles d'être partie prenante du projet de modification et de ses implications pratiques et théoriques.
- dogmatique et théologique, avec l'argument suivant : le fait que la grande masse des locuteurs potentiels ne parvienne pas à se familiariser avec ce système phonétique n'est pas une raison suffisante pour le modifier. Il est clair qu'à travers un tel argument, on a affaire à une posture de type intégriste et fondamentaliste, sans aucune pertinence pratique.

C) **le standard III**, complète le standard II notamment par un recours à la variation et par une dimension écosystémique, qui tient compte du contact des deux langues, sans pour autant tomber dans le mimétisme, source d'un étymologisme sans pertinence. La prise en compte du niveau ponctuationnel n'est toujours pas à la hauteur des exigences requises par le caractère encore largement oral du créole, trait qui implique le dépassement d'une ponctuation de type logique (comme l'est celle du français) vers un système intégrant davantage les données rythmiques. ~~Une réflexion de longue haleine semble indispensable à l'élaboration du code ponctuationnel du créole, au service de la lisibilité optimale.~~

